

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1225 16 mai 2012

SOMMAIRE

Abax Consulting	Carcare S.A 587	798
Aberdeen Property Investors (General	Cardoso Antonio S.A583	79 8
Partner) S.à r.l58790	Carlife Walferdange S.A583	79 8
Aberdeen Real Estate Holding Company	Centuria Capital Développement Durable	
Luxembourg S.àr.l 58790	S. à rl. (C2D2)588	800
Aconda Investments S.A58800	Chimindu International S.A583	789
Agence Immobilière MCM S.à.r.l 58791	Comex Finance S.A 583	795
Agence Immobilière MCM S.à.r.l 58791	Copper Blade S.à r.l583	797
Alexus S.à r.l58788	Crandall International S.A 588	800
Alpha Strategy Premium, S.C.A., SICAV-	Crandall International S.A 588	800
SIF58792	Dartmouth Luxembourg S.à r.l 583	79 8
Amadeus Holding S.A SPF 58792	E.EX, Européenne d'Exportation S.A 58	
Andocla S.A	ERG Management S.à r.l583	
Arcofia S.A	Eurobarbican583	79 4
Areff LP Holding S.à r.l 58791	Guardian Automotive-E S.A 583	79 0
Argon Management S.à r.l 58787	Marco Luxe583	
Asteri Holding S.A	NG Luxembourg 3 S.à r.l583	
Baker Hughes Luxembourg S.à r.l 58794	NPB SICAV583	
Banque de Luxembourg Investments S.A.	Rreef Iberian Value Added II, S.A., Sicar	
58799		75 4
Benelux Property Group S.à r.l 58794	Société luxembourgeoise de Leasing BIL-	
Benelux Property S.à r.l 58795	LEASE583	788
Blue Blade S.à r.l58795	Société luxembourgeoise de Leasing BIL-	
Bofor S.A 58792	LEASE583	
Bridgepoint Services S.à r.l 58796	Spark Energy Solutions S.à r.l	
BT Invest S.A58790	Vauban Alpha S.à r.l588	800
Buxan S.A	Webmedia Group S.A588	800
Bygginglux S.à r.l58797	WK Holding S.A	79 3
Cambridge Luxembourg S.à r.l 58797		



Rreef Iberian Value Added II, S.A., Sicar, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 123.840.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of the month of October.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There was held an extraordinary general meeting of shareholders (the "General Meeting") of RREEF Iberian Value Added II, S.A., SICAR (the "Company"), a société anonyme having its registered office in L-1115 Luxembourg, 2, Boulevard Konrad Adenauer, qualifying as an investment company in risk capital within the meaning of law of June 15, 2004 relating to the investment company in risk capital, as amended, with fixed share capital, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, on December 20, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 497 on March 30, 2007, and registered with the Companies and Trade Register of Luxembourg under the number B123840.

The General Meeting is opened at 2.30 p.m., under the chair of Mr. Ismael Clemente Orrego, company director, residing professionally in Madrid,

who appointed as secretary Mr. Miguel Ollero Barrera, employee, residing professionally in Madrid.

The General Meeting elected as scrutineer Mr. Alessio Guglielmina, employee, residing professionally in Luxembourg. The board of the General Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

A. that the agenda of the General Meeting is the following:

Agenda

I. deletion of the reference to the Closing Date (as this term is defined in the draft revised Articles referred to below) for the determination of the term of the Company to be replaced by a reference to September 30, 2020 as the term of the Company, and subsequent amendment of Articles 3 and 24 of the articles of association of the Company (the "Articles") to read as mentioned in the draft revised Articles as attached hereto and available at the registered office of the Company;

II. clarification that the general meeting of shareholders of the Company may increase the authorized share capital of the Company with or without the board of directors of the Company reserving to the existing shareholders of the Company a preferential right to subscribe for the shares of the Company to be issued or with or without the board of directors of the Company reserving the preferential right to subscribe for a determined issue of shares of the Company to specified shareholders of the Company or with or without the board of directors of the Company reserving the right to subscribe for a determined issue of shares of the Company to specified third parties, and subsequent amendment of Article 5, paragraph 4 of the Articles and insertion of a new paragraph 5 under Article 5 of the Articles to read as mentioned in the draft revised Articles referred to above under I.;

III. authorization granted to the board of directors of the Company to reduce the subscribed share capital of the Company by cancelling the shares of the Company redeemed and owned by the Company: (i) in the case of a redemption of shares of the Company from a defaulting shareholder of the Company in accordance with Article 8 of the draft revised Articles referred to above under I.; or (ii) in the case of a redemption of the shares of the Company from a shareholder of the Company which ceases to be qualified as or is found not to be an Eligible Investor (as these terms are defined in the draft revised Articles referred to above under I.); or (iii) in the case of a redemption of shares of the Company by the board of directors of the Company as decided in the best interest of the shareholders of the Company in accordance with Article 9 of the draft revised Articles referred to above under I.; or (iv) in the case of a distribution by way of a redemption of shares of the Company in accordance with Articles 9 and 23 of the draft revised Articles referred to above under I.; or (v) in the case of a redemption of shares of the Company by a decision of the general meeting of shareholders of the Company without cancelling them; and subsequent insertion of a new paragraph 6 under Article 5 of the Articles to read as mentioned in the draft revised Articles referred to above under I.;

IV. exclusion of the application of Articles 69 to 69-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") to reductions of the subscribed share capital of the Company decided by the general meeting of shareholders of the Company or the board of directors of the Company, and subsequent insertion of a new paragraph 7 under Article 5 of the Articles to read as mentioned in the draft revised Articles referred to above under I.;

V. clarification of the procedure relating to the transfer of shares of the Company, and subsequent restatement of Article 7 of the Articles to read as mentioned in the draft revised Articles referred to above under I.;

VI. amendment of the procedure relating to defaulting shareholders of the Company to notably provide (i) a 9% Default Interest (instead of the current 15%) on the sums due on the relevant Capital Call Date (as these terms are defined in the draft revised Articles referred to above under I.) to be paid by the defaulting shareholder having cured his/her/its default; (ii) that such Default Interest is not payable by the defaulting shareholder of the Company if the default is not cured or if the relevant shares of the Company subscribed by the defaulting shareholder are redeemed by the Company



or acquired by (an) Existing Non-Defaulting Shareholder(s) (as these terms are defined in the draft revised Articles referred to above under I.); (iii) that the Existing Non-Defaulting Shareholder(s), to which the relevant shares subscribed by the defaulting shareholder are transferred, will be paying, in addition to the Outstanding and Unfunded Commitments (as these terms are defined in the draft revised Articles referred to above under I.) on those shares, the Default Interest that would be due by the defaulting shareholder as further provided for in the draft revised Articles referred to above under I.; and (iv) that the shares of the Company subscribed by the defaulting shareholder of the Company may be transferred to (an) Existing Non-Defaulting Shareholder(s) or redeemed by the Company at a price of 75% of their fair market value as at the close of business on the Business Day (as these terms are defined in the draft revised Articles referred to above under I.) prior to the Capital Call Date in respect of which the default has occurred, and subsequent restatement of Article 8 of the Articles to read as mentioned in the draft revised Articles referred to above under I.;

VII. clarification of (i) the possibility for the general meeting of shareholders of the Company, provided appropriate funds are available therefore, to resolve on a redemption of shares of the Company at any time if, as documented to such general meeting of shareholders of the Company, the board of directors of the Company considers such redemption to be in the best interests of the Company; and (ii) the cases in which the board of directors of the Company (on behalf of the Company) may also redeem shares of the Company, and subsequent restatement of paragraphs 2 and 3 under Article 9 of the Articles to read as mentioned in the draft revised Articles referred to above under I. and deletion of paragraph 4 of same Article;

VIII. exclusion of the application of Articles 49-2 to 49-5 of the 1915 Law to shares of the Company acquired and owned by the Company as a result of a redemption of shares of the Company carried out pursuant to a decision of the general meeting of shareholders of the Company or pursuant to a decision of the board of directors of the Company, as appropriate, and subsequent insertion of a new paragraph 4 under Article 9 of the Articles to read as mentioned in the draft revised Articles referred to above under I.;

IX. clarification that the voting and distribution rights on the shares of the Company redeemed pursuant to a decision of the general meeting of shareholders of the Company or pursuant to a decision of the board of directors of the Company without cancelling them are suspended, and subsequent insertion of a new paragraph 5 under Article 9 of the Articles to read as mentioned in the draft revised Articles referred to above under I.;

X. clarification that the shares of the Company so redeemed may be cancelled at the option of the general meeting of shareholders of the Company or of the board of directors of the Company in accordance with the provisions of Article 5 of the draft revised Articles referred to above under I. or transferred at the option of the board of directors of the Company in accordance with the provisions of Article 7 of the draft revised Articles referred to above under I., and subsequent amendment of paragraph 6 under Article 9 of the Articles to read as mentioned in the draft revised Articles referred to above under I.;

XI. clarification that (i) if the net asset value per share of the Company is equal to zero euro, the shareholder of the Company may not recover his/her/its Funded Commitment (as these terms are defined in the draft revised Articles referred to above under I.) but will not be liable beyond this amount and (ii) if the net asset value per share of the Company is below zero euro, the Company may enforce the relevant shareholder's Unfunded Commitment and/or Outstanding Commitment to pay the Company's debts, and subsequent insertion of a new paragraph 7 under Article 9 of the Articles to read as mentioned in the draft revised Articles referred to above under I.;

XII. clarification that no redemption may be made if, as a result, the subscribed share capital of the Company, together with the share premium (if any), would fall below one million euros, and subsequent insertion of a new paragraph 8 under Article 9 of the Articles to read as mentioned in the draft revised Articles referred to above under I.;

XIII. possibility to use other methods of valuation of the Company's assets, and subsequent insertion of a new paragraph 4 under Article 10 of the Articles to read as mentioned in the draft revised Articles referred to above under I.;

XIV. clarification of the matters reserved to the powers of the board of directors of the Company, and subsequent insertion of a new paragraph 2 under Article 14 of the Articles to read as mentioned in the draft revised Articles referred to above under I.;

XV. clarification of the list of matters to be submitted to the general meetings of shareholders of the Company which require specific majority requirements, and subsequent restatement of paragraph 11 under Article 19 of the Articles to read as mentioned in the draft revised Articles referred to above under I.;

XVI. clarification of the basis for the calculation of the majority requirements for certain matters submitted to the general meetings of shareholders of the Company, in particular to confirm the exclusion of the subscribed share capital of the Company consisting of the shares of the Company subscribed by a defaulting shareholder of the Company and whose voting rights have been suspended, and subsequent restatement of Article 3 of the Articles, restatement of paragraphs 10 and 11 and insertion of a new paragraph 12 under Article 19 of the Articles, restatement of paragraph 1 under Article 24 of the Articles and restatement of Article 25 of the Articles, to read as mentioned in the draft revised Articles referred to above under I.;

XVII. clarification that, within the frame of the liquidation of the Company, in case any proceeds remain after the payment of all the creditors and expenses of the Company, they will be distributed to the shareholders of the Company, subject to the provisions of Article 8 of the draft revised Articles referred to above under I. in relation to any defaulting shareholder for which his/her/its portion of the liquidation proceeds will correspond to the net asset value per share of



the Company calculated on a pro rata basis to the Funded Commitment on the shares of the Company subscribed by such defaulting shareholder of the Company and held by such defaulting shareholder at the time of liquidation, less an amount equivalent to the costs and expenses incurred by the Company in relation to the default, and subsequent restatement of paragraph 3 (c) under Article 24 of the Articles to read as mentioned in the draft revised Articles referred to above under I.;

XVIII. clarification that the net asset value per share of the Company is adjusted to the paid-up capital per share of the Company and shareholders of the Company are only entitled to receive liquidation proceeds in proportion to their Funded Commitment and only once the Company is dissolved, and subsequent insertion of a new paragraph 7 under Article 24 of the Articles to read as mentioned in the draft revised Articles referred to above under I.;

XIX. restatement of the Articles to reflect the above resolutions under I to XVIII as well as other minor changes as reflected in the draft revised Articles referred to above under I.;

XX. consent and discharge to be granted by the extraordinary general meeting to the board of directors of the Company for applying the new procedure relating to defaulting shareholders of the Company in accordance with the above resolutions under VI. to current default(s), and in particular as to the decisions, as per the resolutions under VI.:

- to waive some of the Company's right to recover its claim against an existing defaulting shareholder of the Company (notably in relation to the decision (i) to apply a 9% Default Interest (instead of the current 15%) on the sums due on the relevant Capital Call Date to be paid by the defaulting shareholder having cured his/her/its default and (ii) that such Default Interest will not be payable by the defaulting shareholder if the default is not cured or if the relevant shares of the Company subscribed by the defaulting shareholder are redeemed by the Company or acquired by (an) Existing Non-Defaulting Shareholder(s), as further provided for in the draft revised Articles referred to above under I.);

- that the Existing Non-Defaulting Shareholder(s), to which the relevant shares subscribed by the defaulting shareholder are transferred, will be paying, in addition to the Outstanding and Unfunded Commitments on those shares, the Default Interest that would be due by the defaulting shareholder, as further provided for in the draft revised Articles as referred to above under I.; and

- that the shares of the Company subscribed by the defaulting shareholder of the Company may be transferred to (an) Existing Non-Defaulting Shareholder(s) or redeemed by the Company at a price of 75% of their fair market value as at the close of business on the Business Day prior to the Capital Call Date in respect of which the default has occurred;

XXI. revocation of Fulla Satuna S.L, Nereida Mediterranea, S.L. and Grupo Inmobiliario Eureka, S.L. from their mandate as category B director of the Company with effect as from the redemption by the Company of the shares subscribed by Fulla Satuna S.L., Nereida Mediterranea, S.L. and Grupo Inmobiliario Eureka, S.L.;

XXII. appointment, subject to the approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier, of Mr. Alfredo Fernandez, as category B director of the Company;

XXIII. miscellaneous.

B. that the name of the shareholders present or represented and the number of shares they hold are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxyholders of the shareholders represented, the members of the board of the General Meeting and the notary, will remain annexed to the present deed to be registered at the same time therewith. The proxies of the shareholders represented will also remain annexed to the present deed after having been initialed "ne varietur" by the appearing persons;

C. that the shareholders of the Company present or represented acknowledge that they were convened to this General Meeting by a notice containing the above agenda sent to them by registered mail on October 5, 2010 and, therefore, consider themselves as being duly convened thereto;

D. that under Articles 19 and 25 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles"), items I to XIX of the above agenda must be passed with a majority of ninety-two percent (92%) of the votes of one hundred percent (100%) of the subscribed share capital of the Company (excluding the subscribed share capital that consists of any Affected Shares – as defined in the Articles – whose voting rights have been suspended);

E. that according to the attendance list, out of fifty million seven hundred and seven thousand and five hundred (50,707,500) shares issued by the Company, 31,657,500 voting shares are present or represented at this General Meeting;

F. that the present General Meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the above agenda.

Then the General Meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The General Meeting decides to delete the reference to the Closing Date (as this term is defined in the draft revised Articles referred to below) for the determination of the term of the Company to be replaced by a reference to September 30, 2020 as the term of the Company, and subsequently amend Articles 3 and 24 of the Articles to read as mentioned in the draft revised Articles as attached hereto and available at the registered office of the Company.



Second resolution

The General Meeting decides to clarify that the general meeting of shareholders of the Company may increase the authorized share capital of the Company with or without the board of directors of the Company reserving to the existing shareholders of the Company a preferential right to subscribe for the shares of the Company to be issued or with or without the board of directors of the Company reserving the preferential right to subscribe for a determined issue of shares of the Company to specified shareholders of the Company or with or without the board of directors of the Company reserving the right to subscribe for a determined issue of shares of the Company to specified third parties, and to subsequently amend Article 5, paragraph 4 of the Articles and to insert a new paragraph 5 under Article 5 of the Articles to read as mentioned in the draft revised Articles.

Third resolution

The General Meeting decides to grant an authorization to the board of directors of the Company to reduce the subscribed share capital of the Company by cancelling the shares of the Company redeemed and owned by the Company: (i) in the case of a redemption of shares of the Company from a defaulting shareholder of the Company in accordance with Article 8 of the draft revised Articles referred to above under I.; or (ii) in the case of a redemption of the shares of the Company from a shareholder of the Company which ceases to be qualified as or is found not to be an Eligible Investor (as these terms are defined in the draft revised Articles referred to above under I.); or (iii) in the case of a redemption of shares of the Company by the board of directors of the Company as decided in the best interest of the shareholders of the Company in accordance with Article 9 of the draft revised Articles referred to above under I.; or (iv) in the case of a distribution by way of a redemption of shares of the Company in accordance with Articles 9 and 23 of the draft revised Articles referred to above under I.; or (v) in the case of a redemption of shares of the Company by a decision of the general meeting of shareholders of the Company without cancelling them; and to subsequently insert a new paragraph 6 under Article 5 of the Articles to read as mentioned in the draft revised Articles.

Fourth resolution

The General Meeting decides to exclude the application of Articles 69 to 69-2 of the 1915 Law to reductions of the subscribed share capital of the Company decided by the general meeting of shareholders of the Company or the board of directors of the Company, and to subsequently insert a new paragraph 7 under Article 5 of the Articles to read as mentioned in the draft revised Articles.

Fifth resolution

The General Meeting decides to clarify the procedure relating to the transfer of shares of the Company, and to subsequently restate Article 7 of the Articles to read as mentioned in the draft revised Articles.

Sixth resolution

The General Meeting decides to amend the procedure relating to defaulting shareholders of the Company to notably provide (i) a 9% Default Interest (instead of the current 15%) on the sums due on the relevant Capital Call Date (as these terms are defined in the draft revised Articles referred to above under I.) to be paid by the defaulting shareholder having cured his/her/its default; (ii) that such Default Interest is not payable by the defaulting shareholder of the Company if the default is not cured or if the relevant shares of the Company subscribed by the defaulting shareholder are redeemed by the Company or acquired by (an) Existing Non-Defaulting Shareholder(s) (as these terms are defined in the draft revised Articles referred to above under I.); (iii) that the Existing Non-Defaulting Shareholder(s), to which the relevant shares subscribed by the defaulting shareholder are transferred, will be paying, in addition to the Outstanding and Unfunded Commitments (as these terms are defined in the draft revised Articles referred to above under I.) on those shares, the Default Interest that would be due by the defaulting shareholder as further provided for in the draft revised Articles referred to above under I.; and (iv) that the shares of the Company subscribed by the defaulting shareholder of the Company may be transferred to (an) Existing Non-Defaulting Shareholder(s) or redeemed by the Company at a price of 75% of their fair market value as at the close of business on the Business Day (as these terms are defined in the draft revised Articles referred to above under I.) prior to the Capital Call Date in respect of which the default has occurred, and to subsequently restate Article 8 of the Articles to read as mentioned in the draft revised Articles.

Seventh resolution

The General Meeting decides to clarify (i) the possibility for the general meeting of shareholders of the Company, provided appropriate funds are available therefore, to resolve on a redemption of shares of the Company at any time if, as documented to such general meeting of shareholders of the Company, the board of directors of the Company considers such redemption to be in the best interests of the Company; and (ii) the cases in which the board of directors of the Company (on behalf of the Company) may also redeem shares of the Company, and to subsequently restate paragraphs 2 and 3 under Article 9 of the Articles to read as mentioned in the draft revised Articles and to delete paragraph 4 of same Article.



Eighth resolution

The General Meeting decides to exclude the application of Articles 49-2 to 49-5 of the 1915 Law to shares of the Company acquired and owned by the Company as a result of a redemption of shares of the Company carried out pursuant to a decision of the general meeting of shareholders of the Company or pursuant to a decision of the board of directors of the Company, as appropriate, and to subsequently insert a new paragraph 4 under Article 9 of the Articles to read as mentioned in the draft revised Articles.

Ninth resolution

The General Meeting decides that the voting and distribution rights on the shares of the Company redeemed pursuant to a decision of the general meeting of shareholders of the Company or pursuant to a decision of the board of directors of the Company without cancelling them are suspended, and to subsequently insert a new paragraph 5 under Article 9 of the Articles to read as mentioned in the draft revised Articles.

Tenth resolution

The General Meeting decides that the shares of the Company so redeemed may be cancelled at the option of the general meeting of shareholders of the Company or of the board of directors of the Company in accordance with the provisions of Article 5 of the draft revised Articles or transferred at the option of the board of directors of the Company in accordance with the provisions of Article 7 of the draft revised Articles, and to subsequently amend paragraph 6 under Article 9 of the Articles to read as mentioned in the draft revised Articles.

Eleventh resolution

The General Meeting decides that (i) if the net asset value per share of the Company is equal to zero euro, the shareholder of the Company may not recover his/her/its Funded Commitment (as these terms are defined in the draft revised Articles) but will not be liable beyond this amount and (ii) if the net asset value per share of the Company is below zero euro, the Company may enforce the relevant shareholder's Unfunded Commitment and/or Outstanding Commitment to pay the Company's debts, and subsequent insertion of a new paragraph 7 under Article 9 of the Articles to read as mentioned in the draft revised Articles.

Twelfth resolution

The General Meeting decides that no redemption may be made if, as a result, the subscribed share capital of the Company, together with the share premium (if any), would fall below one million euros, and to subsequently insert a new paragraph 8 under Article 9 of the Articles to read as mentioned in the draft revised Articles.

Thirteenth resolution

The General Meeting decides to give the possibility to use other methods of valuation of the Company's assets, and to subsequently insert a new paragraph 4 under Article 10 of the Articles to read as mentioned in the draft revised Articles.

Fourteenth resolution

The General Meeting decides to clarify the matters reserved to the powers of the board of directors of the Company, and to subsequently insert a new paragraph 2 under Article 14 of the Articles to read as mentioned in the draft revised Articles.

Fifteenth resolution

The General Meeting decides to clarify the list of matters to be submitted to the general meetings of shareholders of the Company which require specific majority requirements, and to subsequently restate paragraph 11 under Article 19 of the Articles to read as mentioned in the draft revised Articles.

Sixteenth resolution

The General Meeting decides to clarify the basis for the calculation of the majority requirements for certain matters submitted to the general meetings of shareholders of the Company, in particular to confirm the exclusion of the subscribed share capital of the Company consisting of the shares of the Company subscribed by a defaulting shareholder of the Company and whose voting rights have been suspended, and to subsequently restate Article 3 of the Articles, to restate paragraphs 10 and 11 and to insert a new paragraph 12 under Article 19 of the Articles, to restate paragraph 1 under Article 24 of the Articles and to restate Article 25 of the Articles, to read as mentioned in the draft revised Articles.

Seventeenth resolution

The General Meeting decides that, within the frame of the liquidation of the Company, in case any proceeds remain after the payment of all the creditors and expenses of the Company, they will be distributed to the shareholders of the Company, subject to the provisions of Article 8 of the draft revised Articles. in relation to any defaulting shareholder for which his/her/its portion of the liquidation proceeds will correspond to the net asset value per share of the Company



calculated on a pro rata basis to the Funded Commitment on the shares of the Company subscribed by such defaulting shareholder of the Company and held by such defaulting shareholder at the time of liquidation, less an amount equivalent to the costs and expenses incurred by the Company in relation to the default, and to subsequently restate paragraph 3 (c) under Article 24 of the Articles to read as mentioned in the draft revised Articles.

Eighteenth resolution

The General Meeting decides that the net asset value per share of the Company is adjusted to the paid-up capital per share of the Company and shareholders of the Company are only entitled to receive liquidation proceeds in proportion to their Funded Commitment and only once the Company is dissolved, and to subsequently insert a new paragraph 7 under Article 24 of the Articles to read as mentioned in the draft revised Articles.

Nineteenth resolution

The General Meeting decides to restate the Articles to reflect the above resolutions under I to XVIII as well as other minor changes as reflected in the draft revised Articles, as follows:

- "Art. 1. Name. There exists amongst the subscribers and all those who may become owners of the shares of the company hereafter issued, a company in the form of a société anonyme (S.A.) qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under the name of RREEF IBERIAN VALUE ADDED II, S.A., SICAR" (the "Company"). The Company shall be governed by the Luxembourg law of 15 June 2004 relating to the société d'investissement en capital à risque, as amended (the "2004 Law").
- Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the board of directors of the Company (the "Board of Directors"). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. Duration. The Company is established for a limited term ending on September 30, 2020.

The Company may, upon proposal of the Board of Directors or its delegate to the general meeting of shareholders of the Company, be dissolved prior to the term above by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company, subject to the quorum and majority requirements set out hereinafter in Article 25 below for the amendment of these articles of association (the "Articles"), in compliance with Article 24 below; it being understood that a dissolution prior to September 30, 2016 will require an unanimous resolution of the shareholders of the Company (the "Shareholders") representing 100% of the subscribed share capital of the Company (excluding the subscribed share capital that consists of any Affected Shares -as defined below -whose voting rights have been suspended).

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is the investment of its funds in risk capital, within the widest meaning permitted under Article 1 of the 2004 Law.

The Company may also invest its funds in any other assets permitted by the 2004 Law and consistent with its purposes, as described herein.

Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfillment and development of its purposes, to the fullest extent permitted under the 2004 Law.

Art. 5. Share Capital. The Company has a subscribed share capital of one hundred and one million four hundred and fifteen thousand euros (EUR 101,415,000.-) consisting of fifty million seven hundred and seven thousand and five hundred (50,707,500) shares with a nominal value of two euros (EUR 2.-) each (the "Shares").

The minimum subscribed share capital of the Company, together with the share premium, if any, is one million euros (EUR 1,000,000.-).

The authorized share capital, including the subscribed share capital of the Company, is fixed at one hundred and twenty million euros (EUR 120,000,000.-) consisting of an aggregate number of sixty million (60,000,000) Shares with a nominal value of two euros (EUR 2.-) each.

During the period of five years from the date of the publication of the articles of incorporation of the Company (30 March 2007), the Board of Directors is hereby (subject to the other provisions of these Articles) authorized to offer, allot, grant options over or grant any right or rights to subscribe for such Shares or any right or rights to convert any security into such Shares or otherwise dispose of them to such persons, with or without suppressing or limiting the preferential right of subscription of existing Shareholders to subscribe for new Shares to be issued, at such times and for such consideration and upon such terms and conditions as the Board of Directors may determine.



Such authorized share capital of the Company may be increased with or without the Board of Directors reserving to the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued or with or without the Board of Directors reserving the preferential right to subscribe for a determined issue of Shares to specified Shareholders or with or without the Board of Directors reserving the right to subscribe for a determined issue of Shares to specified third parties, by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

The general meeting of Shareholders may issue Shares through an increase of the subscribed share capital of the Company, in the manner required for the amendment of these Articles and with or without reserving to the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued or with or without reserving the preferential right to subscribe for a determined issue of Shares to specified Shareholders or with or without reserving the right to subscribe for a determined issue of Shares to specified third parties.

The general meeting of Shareholders may furthermore reduce the subscribed share capital of the Company in the manner required for the amendment of these Articles.

The Board of Directors is authorized, to cancel the Shares redeemed and owned by the Company: (i) in the case of a redemption of Affected Shares from a Defaulting Shareholder (as these terms are defined below) in accordance with Article 8 below; or (ii) in the case of a redemption of the Shares from a Shareholder which ceases to be qualified as or is found not to be an Eligible Investor (as defined below); or (iii) in the case of a redemption of Shares by the Board of Directors as decided in the best interest of the Shareholders in accordance with Article 9 below; or (iv) in the case of a distribution by way of a redemption of shares in accordance with Articles 9 and 23 below (together the "Company's Own Shares"); or (v) in case of a redemption of Shares by a decision of the general meeting of Shareholders without cancelling them; and without limit of time and amount, to so reduce the subscribed share capital of the Company down to one million euro (EUR 1,000,000.-) being the minimum amount of the subscribed share capital of the Company, together with the share premium, if any, as required herein. The reduction of the subscribed share capital of the Company shall be recorded in a notarial deed, drawn up at the request of the Board of Directors or its delegate, within three months from the day on which the relevant Shares are cancelled, pursuant to the resolution of the Board of Directors deciding such reduction.

The provisions of Article 69 to Article 69-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") shall not apply to reductions of the subscribed share capital of the Company decided by the general meeting of Shareholders or the Board of Directors.

The Board of Directors may create classes of Shares in accordance with the provisions and subject to the requirements of the 1915 Law and the 2004 Law.

Art. 6. Shares. Shares are exclusively restricted to Institutional Investors, Professional Investors or Well-informed Investors within the meaning of Article 2 of the 2004 Law ("Eligible Investors"). The Company will not give effect to a transfer of Shares to any investor who does not comply with this provision.

Shares are issued in registered form only.

The inscription of the Shareholder's name in the register of registered Shares (the "Register") evidences his/her/its right of ownership of such registered Shares. Share certificates in registered form may be issued at the discretion of the Board of Directors.

The Register shall be kept by the Board of Directors or any entity designated therefor by the Company, under the responsibility of the Board of Directors, and the Register shall contain the name of each Shareholder, his or her residence, its registered office or elected domicile, the number and class of Shares held by him/her/it and the amount paid in on each of such Shares. Until notices to the contrary shall have been received by the Company, it may treat the information contained in the Register as accurate and up-to-date and may in particular use the inscribed addresses for the sending of notices and announcements.

Transfers of Shares shall be effected in compliance with Article 7 below and by inscription of the transfer to be made in the Register on the basis of the transfer form provided therefor by the Board of Directors duly completed by the relevant parties thereto, along with other instruments of transfer satisfactory to the Company and, if Share certificates have been issued, the relevant Share certificates.

The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

Art. 7. Transfer of Shares. The sale of Shares is restricted to Eligible Investors and the Company will not issue or give effect to any transfer of Shares (including a Permitted Transfer, as defined below) to any investor who may not be considered as an Eligible Investor. The Board of Directors may, at its discretion, delay the acceptance of any transfer or subscription for Shares until such date as it has received sufficient evidence on the qualification of the investor as an Eligible Investor and anti money-laundering materials satisfactory to the Central Administration Agent (as defined in the sales documents of the Company (the "Placement Memorandum"). If it appears at any time that a holder of Shares is not



an Eligible Investor, the Board of Directors will, at its discretion, redeem (on behalf of the Company) the relevant Shares at a price as set forth under Article 9 herein.

Transfers of Shares in the Company shall be restrictive and may only be effected subject to the terms and conditions set forth hereafter, except for the Permitted Transfers, being transfers to either: (i) a transferee which is a company within the group of the transferor or a company of which the transferor is a subsidiary; (ii) a transferee who is the spouse, child or sibling of the Shareholder transferring Shares; (iii) a transferee who is the spouse, child or sibling of the individual that directly or indirectly holds the majority of the subscribed share capital of the Shareholder transferring Shares; (iv) a transferee which is a company where the spouse, child or sibling of the Shareholder transferring Shares directly or indirectly holds the majority of the subscribed share capital; or (v) a transferee which is a company whose shares are majority owned by the spouse, child or sibling of the shareholder that directly or indirectly holds the majority of the subscribed share capital of the Shareholder transferring Shares.

Any Permitted Transfer shall comply with the following conditions:

- a) the transferor shall transfer all (but not part) of the Shares owned by such transferor; and
- b) the Shares shall be transferred to a single permitted transferee that shall undertake in writing in a deed of accession (prior to the acquisition of the Shares and as mentioned below) to assume all rights and obligations of the transferor towards the Company; and
- c) the permitted transferee shall be liable to pay any Unfunded Commitment and Outstanding Commitment (as these terms are defined in the Placement Memorandum), any Default Interest (as defined below) in the case of a transfer of Affected Shares from a Defaulting Shareholder, as well as the costs and expenses of the Company associated with any default due by the transferor to the Company subject to the provisions hereinafter; it being understood that the Default Interest will continue to accrue until payment thereof by the permitted transferee but the transferor shall also be jointly and severally liable for any failure by the permitted transferee to pay any such amounts; and
- d) the transferor shall, within at least ten (10) calendar days prior to the date of acquisition of the Shares by the permitted transferee notify the Company of any transfer of Shares, upon the terms and conditions above, by serving a written notice, by registered mail, that shall include the deed of accession of the permitted transferee to all rights and obligations of the transferor referred to above as well as anti-money laundering materials satisfactory to the Central Administration Agent. The Company shall, in turn, and provided confirmation from the Central Administration Agent of their having received satisfactory anti-money laundering materials in relation to the permitted transferee is received, notify the other Shareholders of same by serving a written notice by registered mail within ten (10) calendar days from the date of receipt of the confirmation from the Central Administration Agent.

Except in the case of Permitted Transfers, the Existing Non-Defaulting Shareholders (as defined below) shall have a preemptive right (pro-rata to their participation in the Company) in any proposed transfer of Shares that is authorized by the Board of Directors or its delegate, as further detailed in the Placement Memorandum.

Any transferee of Shares must, prior to acquiring any Shares, whether from the Company or a Shareholder, enter into (i) a deed of accession by which such transferee accepts to assume all the rights and obligations of the transferor, or as the case may be of a former Defaulting Shareholder in the case of Affected Shares redeemed by the Company from a Defaulting Shareholder and owned thereafter by the Company, towards the Company and (ii) any other applicable document in respect of the Shares, as required by the Board of Directors or its delegate. The obligations of the transferor towards the Company that the transferee shall assume include any Outstanding Commitment and any Unfunded Commitment of the transferor, or former Defaulting Shareholder, as well as, in the case of Affected Shares acquired from a Defaulting Shareholder, the Default Interest due by such Defaulting Shareholder to the Company, subject to the provisions hereinafter, and any costs and expenses related to the default. The Default Interest does not accrue on Affected Shares redeemed and owned thereafter by the Company, as further detailed under Article 8 below, but will continue to accrue until payment thereof in case of a transfer of Affected Shares by a Defaulting Shareholder.

Transfers prior to termination of the Investment Commitment Period

Any proposed transfer of Shares prior to termination of the Investment Commitment Period (as defined in the Placement Memorandum) must be authorized by the Board of Directors or its delegate (which may withhold such authorization at its entire discretion, it being understood that where the Board of Directors is contemplating to transfer Shares redeemed and owned by the Company in accordance with the provisions under b) below, which include, for the avoidance of doubt, the Company's Own Shares but also the Shares redeemed by the Company by a decision of the general meeting of Shareholders without cancelling them in accordance with Article 9 below, such authorization is implicit) and comply with the following requirements:

a) a Shareholder (the "Transferor") may only propose to transfer all and not part of his/her/its Shares. A Shareholder that intends to transfer his/her/its Shares (excluding the Shares redeemed and owned by the Company as referred to above) (the "Offered Shares") to a third party that is not a permitted transferee, as referred to above, and which includes to any other Shareholder (excluding any Defaulting Shareholder) (the "Transferee"), shall send a written notice (the "Offer Notice") to the Board of Directors or its delegate of his/her/its intention to transfer, indicating the identity and other details of the Transferee, the number of Offered Shares, their price and conditions of payment and any other material conditions (including antimoney laundering materials satisfactory to the Central Administration Agent together with a copy of the binding irrevocable offer received from the Transferee and of the deed of accession referred to above



under Article 7, fifth paragraph duly executed). Within twenty (20) calendar days from the date of the receipt of the Offer Notice, the Board of Directors or its delegate shall inform the Transferor in writing if it authorizes the potential transfer and, if this is the case, the Board of Directors or its delegate shall send a copy of the Offer Notice to the other Existing Non-Defaulting Shareholders (the "Non-Transferors");

- b) where the Board of Directors is willing to transfer all or some of the Shares redeemed and owned by the Company in accordance with the provisions herein to a third party, which includes any Shareholder (the "Company's Shares' Transferee"), the Board of Directors or its delegate shall send a notice (the "Board Notice") to the existing Shareholders, excluding any Defaulting Shareholder (the "Existing Non-Defaulting Shareholders") of its intention to transfer, indicating the identity and other details of the Company's Shares' Transferee, the number of the relevant Shares redeemed and owned by the Company that are offered, their price and conditions of payment and any other material conditions (including any anti-money laundering materials satisfactory to the Central Administration Agent together with a copy of the binding irrevocable offer received from the Company's Shares' Transferee and of a deed of accession of the Company's Shares' Transferee, by which the latter assumes any Outstanding Commitment and any Unfunded Commitment on the Shares, duly executed);
- c) within twenty (20) calendar days from the date of the letter accompanying the Offer Notice, or the Board Notice, as the case may be, the Non-Transferors, or the Existing Non-Defaulting Shareholders, as the case may be, shall be entitled to exercise their preemptive right to acquire all (but not less than all) the Offered Shares, or all or some of the Shares redeemed and owned by the Company that are offered, as the case may be, consisting of the right to purchase in the same conditions as indicated in the Offer Notice, or the Board Notice, all (but not less than all) the Offered Shares, or all or some of the Shares redeemed and owned by the Company so offered. In case of exercise of such right, the Non-Transferor(s), or the Existing Non-Defaulting Shareholder(s), as the case may be, shall notify the Board of Directors or its delegate of his/her/its (their) intention to purchase by means of written notice (the "Notice of Exercise"). The Board of Directors or its delegate shall, except in case of a transfer of Shares redeemed and owned by the Company, send a copy of the Notice of Exercise to the Transferor within ten (10) calendar days from the expiry of the twenty (20) calendar days period above under (c);
- d) if the preemptive right is exercised, the transfer of all the Offered Shares owned by the Transferor to the Non-Transferor(s) under the terms and conditions referred to in the Offer Notice, or of the relevant Shares redeemed and owned by the Company to the Existing Non-Defaulting Shareholder(s) under the terms and conditions referred to in the Board Notice, shall be effected not later than two (2) months and ten (10) calendar days from the date of notification to the Transferor of the Notice of Exercise by the Board of Directors or its delegate, or from the date of notification of the Notice of Exercise by the Existing Non-Defaulting Shareholder(s) to the Board of Directors or its delegate in case of a transfer of Shares redeemed and owned by the Company;
- e) if the preemptive right is exercised by various Non-Transferors, the Offered Shares shall be distributed among all of them in proportion to the number of the Shares they hold;
- f) if the preemptive right is exercised by various Existing Non-Defaulting Shareholders, the relevant Shares redeemed and owned by the Company shall be distributed among all of them in proportion to the number of the Shares they hold; it being understood that the relevant Existing Non-Defaulting Shareholder(s) will not have to pay any Default Interest related to the default period incurred by the Defaulting Shareholder from which the Company has redeemed the Affected Shares;
- g) should the preemptive right not be exercised by any Non-Transferor, or if the Transferor does not receive a copy of the Notice of Exercise from the Board of Directors or its delegate within sixty (60) calendar days from the date when he/she/it sent the Offer Notice to the Board of Directors or its delegate, the Transferor shall be free to sell the Offered Shares to (and only to) the Transferee under the same conditions as contained in the Offer Notice, provided that the Transferee (or any controlling individual or entity of such Transferee) does not carry out activities that directly or indirectly compete with the activities of the Company and/or the Manager (as defined hereinafter);
- h) should the preemptive right not be exercised by any Existing Non-Defaulting Shareholder, the Company shall be free to sell the relevant Shares that it redeemed and owns to (and only to) the Company's Shares' Transferee under the same conditions as contained in the Board Notice, provided that the Company's Shares' Transferee (or any controlling individual or entity of such Company's Shares' Transferee) does not carry out activities that directly or indirectly compete with the activities of the Company and/or the Manager;
- i) in case of a transfer of all or some of the Shares redeemed and owned by the Company from a Defaulting Shareholder, the Company's Shares' Transferee(s) must pay the relevant Unfunded Commitment (if any) on the Affected Shares so transferred within ten (10) calendar days of the date of transfer, provided that, failing payment of such Unfunded Commitment (if any) within this timeline, the Company's Shares' Transferee(s) will pay as damages to the Company an annual nine percent (9%) interest on such Unfunded Commitment (if any) as from the maturity of the tenth (10th) calendar day period above until payment thereof; it being understood that the relevant Company's Shares' Transferee(s) will not have to pay any Default Interest related to the default period incurred by the Defaulting Shareholder from which the Company has redeemed the Affected Shares.



Any Transferor (except in case of a transfer of Shares redeemed and owned by the Company in accordance with the provisions herein, which include, for the avoidance of doubt, the Company's Own Shares but also any Shares redeemed pursuant to a decision of the general meeting of Shareholders without cancelling them in accordance with Article 9 below) proposing to transfer Shares after the termination of the Investment Commitment Period must inform the Board of Directors or its delegate in writing of: (a) the number of the Shares subject to the proposed transfer; (b) the identity and other details of the Transferee; (c) the terms and conditions of the proposed transfer, including the proposed price and conditions of payment and any other material conditions (including anti-money laundering materials satisfactory to the Central Administration Agent together with a copy of the deed of accession referred to above under Article 7, fifth paragraph duly executed).

Any proposed transfer of Shares after the termination of the Investment Commitment Period must be authorized by the Board of Directors or its delegate (it being understood that where the Board of Directors is contemplating to transfer the Shares redeemed and owned by the Company, such authorization is implicit). Such authorization may only be withheld, and the Board of Directors is prohibited from transferring the Shares redeemed and owned by the Company, in any of the following circumstances:

- a) one or more Existing Non-Defaulting Shareholder(s) agree(s) to acquire such Shares under the same terms and conditions as have been agreed between the Transferor and the Transferee or between the Company and the Company's Shares' Transferee(s) and for this purpose the procedure set out above under "Transfers prior to termination of the Investment Commitment Period" shall be complied with; or
- b) the Transferee or the Company's Shares' Transferee(s) (or any controlling individual or entity thereof) carries(y) out activities that directly or indirectly compete with the activities of the Company and/or the Manager;
- c) the Board of Directors or its delegate has not received confirmation from the Central Administration Agent that the Transferee or the Company's Shares' Transferee(s) has(have) provided suitable anti-money-laundering materials satisfactory to the Central Administration Agent.
- **Art. 8. Issue of Shares.** The Board of Directors is authorized to issue at any time, within the limits of the authorized share capital of the Company under Article 5 above, and notably with or without suppressing or limiting the preferential right of subscription of existing Shareholders to subscribe for the new Shares to be issued, an unlimited number of Shares on the dates or periods, as determined by the Board of Directors, on which Shareholders may subscribe for Shares (each a "Closing") and as shall be further described in the Placement Memorandum.

The general meeting of Shareholders may issue Shares through an increase of the subscribed share capital of the Company in the manner required for the amendment of these Articles and with or without reserving for the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued or with or without reserving the preferential right to subscribe for a determined issue of Shares to specified Shareholders or with or without reserving the right to subscribe for a determined issue of Shares to specified third parties, as mentioned under Article 5 above.

The Board of Directors may delegate, under its responsibility, to any director, manager, officer or other duly authorized agent the power to accept subscriptions for new Shares.

Each such potential Shareholder must qualify as Eligible Investor.

Payment of the relevant Shares shall be made in whole or in part, upon one or more installments (each a "Capital Call", as further described in the Placement Memorandum), in cash, as further detailed in the Placement Memorandum.

For any Capital Call, Shareholders shall be given at least fifteen (15) Business Days' (as defined in the Placement Memorandum) prior notice, calculated from the sending out thereof and indicating the sum and conditions under which the payment shall be made.

A Shareholder defaulting on his/her/its payment at a Capital Call Date (as defined in the Placement Memorandum) will automatically qualify as a "Defaulting Shareholder" and may cure the default at any time.

- 1) If the Defaulting Shareholder cures the default within fifteen (15) calendar days as from the appropriate Capital Call Date, such Defaulting Shareholder will pay as damages to the Company (i) an annual nine percent (9%) interest on the sums due on such Capital Call Date (the "Default Interest") as from the calendar day following such Capital Call Date until the date on which the default was cured, together with (ii) any costs and expenses incurred by the Company in relation to such default.
- 2) If the Defaulting Shareholder does not pay his/her/its Unfunded Commitment and the Default Interest referred to above under 1) within fifteen (15) calendar days as from the appropriate Capital Call Date, the following shall also apply:
- a) the voting rights of the Shares subscribed by the Defaulting Shareholder (the "Affected Shares") will be automatically suspended and such Shares will automatically cease to carry any right to a dividend or a distribution until the date of effective payment of the sums due on the Capital Call Date increased by the Default Interest referred to above (which will accrue on a daily basis but will only be payable by the Defaulting Shareholder if the default is cured in accordance with the provisions herein) and the costs and expenses incurred by the Company in relation to the default; and
- b) the Board of Directors or its delegate may offer the Existing Non-Defaulting Shareholders the right to purchase the Affected Shares at a price equal to seventy-five percent (75%) of their fair market value (on a pro rata basis to the Funded Commitment on the Affected Shares) as at the close of business on the Business Day prior to the Capital Call Date in respect of which the default has occurred, as determined by an independent valuation expert designated, and to



be appointed, by the Board of Directors or its delegate, the fees of which shall be charged to the Company and subsequently paid by the Defaulting Shareholder to the Company, as follows:

- the Board of Directors or its delegate notifies by a written notice (the "Notice") the Defaulting Shareholder and the Existing Non-Defaulting Shareholders (i) that the Affected Shares may be purchased by any Existing Non-Defaulting Shareholder and (ii) the fair market value of the Affected Shares as at the close of business on the Business Day prior to the Capital Call Date, as determined by the above-mentioned independent valuation expert, provided that the Notice is sent by registered mail to the Defaulting Shareholder and the Existing Non-Defaulting Shareholders at any time after the expiration of the above fifteen (15) calendar days period but in any event at the latest on the sixtieth (60th) calendar day after such expiration;
- any Existing Non-Defaulting Shareholder may notify the Board of Directors or its delegate of his/her/its intention to acquire the Affected Shares by a written notice (the "Purchase Notice") to be sent by registered mail at any time prior to a date falling sixty (60) calendar days after the date of the Notice from the Board of Directors or its delegate. The latter will, in turn, notify the Defaulting Shareholder and the other Existing Non-Defaulting Shareholders of same by communicating a copy of the Purchase Notice by registered mail within ten (10) calendar days from expiry of the foregoing sixty (60) calendar days period;
- the transfer of the Affected Shares shall take place in any event no later than thirty (30) calendar days following the sending out by the Board of Directors or its delegate of the copy of the Purchase Notice(s) of the Existing Non-Defaulting Shareholder(s);
- if several Existing Non-Defaulting Shareholders provide a Purchase Notice in due time, the Affected Shares shall be distributed among all of them in proportion to the number of Shares they hold;
 - the Affected Shares shall be sold free and clear from all liens, charges and encumbrances and third party rights;
- -on the date of acquisition of the Affected Shares, shall be deducted from the purchase price of the Affected Shares paid to the Defaulting Shareholder, and shall revert to the Company, a sum equivalent to the fees charged by the independent valuation expert for the determination of the fair market value of the Affected Shares, as well as the costs and expenses incurred by the Company in relation to the default; it being understood that the Defaulting Shareholder is neither required to pay his/her/its Unfunded Commitment on the Affected Shares corresponding to any unpaid Capital Call(s), nor the Default Interest that remains unpaid upon the transfer since both are to be paid by the Existing Non-Defaulting Shareholder(s) acquiring the Affected Shares in accordance with the provisions below;
- at the time of acquisition of the Affected Shares by the relevant Existing Non-Defaulting Shareholder(s), (each) such Existing Non-Defaulting Shareholder(s) shall assume in writing via a deed of accession to pay any Outstanding Commitment and Unfunded Commitment of the Defaulting Shareholder as well as the Default Interest that would be due by the latter to the Company, as the case may be on a pro rata basis amongst them; any such Unfunded Commitment, together with the Default Interest, should be paid within ten (10) calendar days of the date of acquisition of the relevant Affected Shares, provided that, failing payment thereof within this timeline, the relevant Existing Non-Defaulting Shareholder(s) will pay as damages to the Company the Default Interest initially due by the Defaulting Shareholder in accordance with the foregoing provisions that will continue to accrue at an annual nine percent (9%) interest on such Unfunded Commitment as from the tenth (10 th) calendar day of the date of acquisition of the Affected Shares until payment thereof; and
- upon acquisition of the Affected Shares by the relevant Existing Non-Defaulting Shareholder(s) and payment of the Unfunded Commitment of the Defaulting Shareholder and of the Default Interest thereon by the relevant Existing Non-Defaulting Shareholder(s), in accordance with the foregoing provisions, the suspension of the voting rights and distribution rights on these Shares will be automatically lifted; or
- c) the Affected Shares may be redeemed by the Board of Directors (on behalf of the Company) at any time at a price equal to seventy-five percent (75%) of their fair market value (on a pro rata basis to the Funded Commitment on the Affected Shares) as at the close of business on the Business Day prior to the Capital Call Date in respect of which the default has occurred, as determined by an independent valuation expert designated, and to be appointed, by the Board of Directors or its delegate, the fees of which shall be charged to the Company and subsequently reimbursed by the Defaulting Shareholder, as follows:
- the redemption of the Affected Shares shall take place in any event no later than thirty (30) calendar days from the date of valuation by the independent valuation expert;
 - the Affected Shares shall be sold free and clear from all liens, charges and encumbrances and third party rights;
- on the date of redemption of the Affected Shares, shall be deducted from the purchase price of the Affected Shares paid to the Defaulting Shareholder, and shall revert to the Company, a sum equivalent to the fees charged by the independent valuation expert for the determination of the fair market value of the Affected Shares, as well as the costs and expenses incurred by the Company in relation to the default; it being understood that neither the Defaulting Shareholder nor the Company is required to pay the Unfunded Commitment corresponding to any unpaid Capital Call(s) on the Affected Shares nor the Default Interest that may have accrued, and that the Company is not required to pay any Outstanding Commitment on the Affected Shares so redeemed; and



- the Affected Shares so redeemed by the Company may be cancelled, in compliance with Article 5 above and Article 9 below or may be transferred, in compliance with Article 7 above.

Upon liquidation of the Company, if applicable, any Defaulting Shareholder owning Affected Shares which have not been purchased pursuant to paragraph 2) (b) or (c) above will be considered as not having cured his/her/its default, so that it will be deemed that, although accrued, no Default Interest is payable by the Defaulting Shareholder and the Defaulting Shareholder will be entitled to receive his/her/its liquidation proceeds corresponding to the Net Asset Value per Share at the time of liquidation, as the case may be adjusted to the Funded Commitment on the Affected Shares he/she/it holds at the time of the liquidation, less an amount equivalent to the costs and expenses incurred by the Company in relation to the default.

Art. 9. Redemption of Shares. The Company is a closed-end investment company, which means that it shall not, at the unilateral request of Shareholders, redeem its Shares.

However, provided appropriate funds are available therefore, the general meeting of Shareholders may resolve on a redemption of Shares at any time if, as documented to such general meeting of Shareholders, the Board of Directors considers such redemption to be in the best interests of the Company; the Board of Directors (on behalf of the Company) may also redeem Shares whenever it considers a redemption to be in the best interests of the Company or in the case of a distribution by way of a redemption of Shares in accordance with Article 23 below. Furthermore, the Board of Directors (on behalf of the Company) may redeem Affected Shares from a Defaulting Shareholder in accordance with Article 8 above and shall compulsorily redeem the Shares held by a Shareholder which ceases to be qualified as or is found not to be an Eligible Investor.

The redemption price may be based on the subscription price of the Shares paid at the time of the subscription by the relevant Shareholder. If the Board of Directors or its delegate, or the general meeting of Shareholders as the case may be, however, determines that the Net Asset Value of the Company has increased or decreased materially since subscription by the relevant Shareholder, it may change the redemption price to a price based on the Net Asset Value of such Shares on the relevant redemption date. Same principle shall apply in the case of compulsory redemption.

Articles 49-2 to 49-5 and article 49-8 of the 1915 Law are not applicable to Shares redeemed and owned by the Company as a result of a redemption of Shares carried out pursuant to a decision of the general meeting of Shareholders or pursuant to a decision of the Board of Directors, as appropriate, in accordance with paragraph 2 above.

The voting and distribution rights on the Company's Own Shares and on the Shares redeemed pursuant to a decision of the general meeting of Shareholders, in accordance with paragraph 2 above, without cancelling them shall be suspended.

Shares so redeemed may be cancelled at the option of the general meeting of Shareholders or of the Board of Directors in accordance with the provisions of Article 5 above or transferred at the option of the Board of Directors in accordance with the provisions of Article 7 above.

If the Net Asset Value per Share is equal to zero euro (EUR 0.-), the Shareholder may not recover his/her/its Funded Commitment but will not be liable beyond this amount. If the Net Asset Value per Share is below zero euro (EUR 0.-), the Company may enforce the Shareholder's Unfunded Commitment and/or Outstanding Commitment to pay the Company's debts.

In any event, no redemption may be made if, as a result, the subscribed share capital of the Company, together with the share premium (if any), would fall below one million euros (EUR 1,000,000.-).

Art. 10. Determination of the Net Asset Value. The net asset value of the Shares (the "Net Asset Value") will be determined by the Board of Directors or, under its responsibility, by an agent designated by the Board of Directors in the Company's reference currency on each Valuation Date as further defined in the Placement Memorandum.

The value of the net assets of the Company is equal to the difference between the value of its gross assets and its liabilities.

The value of the assets of Company will be determined as follows:

- i. the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless it is unlikely to be received in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Board of Directors may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;
- ii. any transferable security and any money market instrument negotiated or listed on a stock exchange or any other organized market will be valued on the basis of the last known price, unless this price is not representative, in which case the value of such asset will be determined on the basis of its foreseeable realisation value estimated by the Board of Directors with good faith;
- iii. investments in private equity securities which have underlying real estate assets will be valued according to the guidelines and principles for valuation set by the Royal Institute of Chartered Surveyors (RICS);
- iv. investments in private equity securities other than the securities mentioned above will be valued according to the guidelines and principles for valuation of Portfolio Companies (as defined in the Placement Memorandum) set out by the last available International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines;



v. the value of any other assets of the Company will be determined on the basis of the acquisition price thereof including all costs, fees and expenses connected with such acquisition or, if such acquisition price is not representative, on the reasonably foreseeable sales price thereof determined prudently and in good faith.

The Board of Directors may, at its discretion, permit some other methods of valuation to be used if it considers that the valuation to which such method leads better reflects the fair value of any assets. Such method of valuation shall be applied on a consistent basis.

- **Art. 11. Temporary Suspension of the Calculation of the Net Asset Value.** The determination of the Net Asset Value may be suspended during:
- a) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposals or accurate valuation of a substantial portion of the assets owned by the Company would be impractical;
- b) any breakdown occurring in the means of information normally employed in determining the price or value of any of the investments or current stock exchange or market price; or
- c) any period when any of the principal stock exchanges or markets, on which any substantial portion of the investments of the Company is quoted or dealt in, is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended.
- Art. 12. Directors. The Company is managed by a Board of Directors consisting of a minimum of three (3) and a maximum of twenty (20) directors, two of which shall belong at all times to Category A and the remainder of which shall belong to Category B (as these terms are defined in the Placement Memorandum).

Directors are elected for a renewal term, of a maximum of six years each time, by the general meeting of Shareholders, which shall further determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. The general meeting of Shareholders shall, upon the election of each director, expressly resolve on the category to which such director shall belong. The directors may be removed with or without cause by a resolution of a general meeting of Shareholders,

Without prejudice to the rights of the individual Shareholders, the Manager may propose two candidates to the office of Category A director for appointment by the general meeting of Shareholders and each Shareholder holding, either individually or together with other Connected Shareholders (set out in the Placement Memorandum), a percentage of the subscribed share capital of the Company, as defined by the Board of Directors in the Placement Memorandum, shall be entitled to propose one candidate for appointment by the general meeting of Shareholders to the office of Category B director.

In the event of a vacancy in the office of director, the remaining directors may temporarily fill such vacancy (it being understood, that the co-opted director shall be of the same category as the director he replaces); the Shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting of Shareholders.

Art. 13. Board Meetings. The Board of Directors shall choose from among its members a chairman. It may choose a secretary, who need not be a director, who shall write and keep the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the Shareholders.

The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting, and, in principle, twice (2) a year, depending upon business needs.

The chairman shall preside at the meetings of the directors and of the Shareholders. In his/her/its absence, the Shareholders or the Board members shall decide by a majority vote that another director, or in case of a Shareholders' general meeting, that any other person, shall be the chairing of such meetings.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telefax or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Board of Directors.

Any director may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telefax or any other similar means of communication another director as his/her/its proxy. A director may represent several of his/her/its colleagues.

In consideration for their services as directors of the Company, the members of the Board of Directors (save for those designated upon proposition of the Manager) will receive from the Company a fixed amount per each Board of Directors' meeting that they attend as determined by the general meeting of Shareholders.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. The directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors.

The directors may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorized thereto by resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors, including the two Category A Directors, are present or represented.



Resolutions of the Board of Directors are taken upon the affirmative vote of the majority of its members present or represented, including the favourable vote of the two Category A Directors. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

A director shall be prohibited from voting on any issue in which it has a conflict of interest with the Company. In that case, the majority of votes will be determined not counting the director concerned. For the purpose of this clause, a director shall be deemed to have a conflict of interest with the Company where said director or the Shareholder having nominated him or her to be appointed, has directly or through an affiliate any financial interest in the transaction concerned or, in a case of a director, he or she has a personal interest of a patrimonial nature, as interpreted under Luxembourg law.

Resolutions of the Board of Directors will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or by any two directors. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two directors. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings. Each director shall approve such resolution in writing, by telegram, telefax or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such decision has been taken.

Art. 14. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company.

The following matters will be exclusively reserved to the Board of Directors:

- appointment of both the chairman and the secretary (non-director) to the Board of Directors;
- delegation of duties to the Manager;
- proposal of amendments to the Articles (unless proposed by Shareholders duly requesting to convene a general meeting of Shareholders or to add such proposal to the agenda of a general meeting of Shareholders called by the Board of Directors in accordance with applicable law);
 - preparation of the Company's annual accounts;
- approval of Investments (as this term is defined in the Placement Memorandum) individually in excess of twenty-five percent (25%) of the Company's subscribed share capital;
- approval of analysis expenses for an individual Investment where such expenses are in excess of one million euros (EUR 1,000,000.-); and
- supervision of the Management Agreement, as defined and referred to in the Placement Memorandum, entered into with the Manager.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of Shareholders are in the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may, under its responsibility, appoint special committees in order to conduct certain tasks and functions expressly delegated to such committee or grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 15. Indemnification of Directors. The Company will indemnify, to the maximum extent permitted by Luxembourg law, the directors, and their respective directors, officers, partners, employees, affiliates and assigns, against liabilities, claims and related expenses including attorneys' fees, incurred by reason of any action performed or omitted in connection with the activities of the Company or in dealing with third parties on behalf of the Company, provided such action or decision not to act was taken in good faith, and does not constitute gross negligence, intentional misconduct, a knowing violation of law or an intentional or material breach of these Articles.

Art. 16. Corporate Signature. Vis a vis third parties, the Company will be bound by (i) the joint signature of any two Category A directors or (ii) the joint signature of any one Category A director and any one Category B director or (iii) the single signature of any person(s) to whom authority has been granted by the Board of Directors.

Art. 17. Depositary. The Company has entered into a depository agreement with a Luxembourg bank (the "Depositary") which meets the requirements of the 2004 Law.

The Company's securities, cash and other permitted assets will be held in safekeeping under the supervision of the Depositary, which will fulfil the obligations and duties provided for by the 2004 Law.

If the Depositary desires to withdraw from such agreement, the Board of Directors shall employ its best efforts to find a successor depositary within two months of the effectiveness date of such withdrawal. Until a replacement depositary is engaged, which must occur within such two (2) months period, the Depositary shall undertake all necessary measures to ensure the prudent management and adequately preserve the interests of the Shareholders.

The Board of Directors may terminate the appointment of the Depositary at any time, but shall not remove the Depositary unless and until a successor shall have been appointed to act in its place. Generally, the duties of the Depositary shall cease:

a) in the event of the Depositary's voluntary withdrawal of or removal by the Company; subject to the requirement of replacement within two months as mentioned above;



- b) in the event the Depositary or the Company have been declared bankrupt, have entered into an composition with creditors, have obtained a suspension of payment, have been put under court controlled management or becomes the subject of similar proceedings or have been placed into liquidation;
 - c) in the event the Luxembourg Supervisory Authority withdraws its authorization of the Company or the Depositary.
- **Art. 18. Manager.** The Company has entered into the Management Agreement with a manager (the "Manager") which has been entrusted, under the ultimate responsibility of the Board of Directors, with the daily management and affairs of the Company, the power to carry some acts in furtherance of the corporate policy and purpose of the Company and with the duty to supply the Company with recommendations and advice with respect to the Company's investment objective and strategy, as further described in the Placement Memorandum and in the relevant agreement.
- **Art. 19. General Meeting of Shareholders.** The general meeting of Shareholders shall represent all the Shareholders. Its resolutions shall be binding upon all the Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The annual general meeting of Shareholders shall be held on the second Thursday of the month of June at 14:00 hours (Luxembourg time) at the registered office of the Company or at a place specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting of Shareholders shall be held on the next following business day.

Other general meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

General meetings of Shareholders will be convened by the Board of Directors in accordance with applicable law.

If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, general meetings of Shareholders may take place without notice of meeting.

The Board of Directors may determine any other conditions which must be fulfilled by Shareholders in order to attend any general meeting of Shareholders.

Each Share is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and subject to the present Articles.

The business transacted at any general meeting of the Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and such business incidental to such agenda matters.

A Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a Shareholder and who may be a director of the Company.

Unless otherwise provided by applicable law or herein, valid resolutions of the general meeting of Shareholders may be resolved by a simple majority vote of the subscribed share capital of the Company present or represented and voting (excluding the subscribed share capital of the Company that consists of any Affected Shares whose voting rights have been suspended).

In particular, the following matters require to be approved by a majority of ninety two percent (92%) of the votes of 100% of the subscribed share capital of the Company (excluding the subscribed share capital that consists of any Affected Shares whose voting rights have been suspended):

- a) any increases of the authorized share capital of the Company under Article 5 above;
- b) any increases of the subscribed share capital of the Company (other than those within the frame of the authorized share capital under Article 5 above) and/or reductions of the subscribed share capital of the Company (other than those for which authorization has been granted to the Board of Directors under Article 5, sixth indent, above);
- c) any redemption of Shares by the Company whether or not implying a reduction in the subscribed share capital of the Company, except where any reduction is effected upon the decision of the Board of Directors pursuant to the sixth indent of Article 5 above or where a redemption is effected upon the decision of the Board of Directors pursuant to Article 9 above;
- d) any conversion of the Company into another type of company, except as provided below in case the SICAR status is to be rejected;
 - e) any amendments to these Articles as set out in Article 25 below;
 - f) the voluntary liquidation of the Company after September 30, 2016.

Notwithstanding the provisions above, any resolution of a general meeting of Shareholders to the effect of rejecting the SICAR status pursuant to the 2004 Law shall be passed with the prior approval of the Luxembourg supervisory authority and the unanimous approval of all Shareholders representing 100% of the subscribed share capital of the Company (excluding the subscribed share capital that consists of any Affected Shares whose voting rights have been suspended).

- **Art. 20. Independent Auditor.** The Company shall maintain at all times as its independent auditor a firm of independent reputable public accountants appointed by the general meeting of Shareholders.
 - Art. 21. Fiscal Year. The fiscal year of the Company shall be the calendar year.
- Art. 22. Annual Report. The Company shall publish one annual report within a period of six (6) months as of the end of the fiscal year concerned.



Art. 23. Distributions. The Board of Directors or its delegate may distribute proceeds realized from disposals of investments, plus any dividends or interest income received, to Shareholders, at its discretion, but excluding Defaulting Shareholders whose distribution rights have been suspended, provided that the subscribed share capital of the Company, together with the share premium (if any), shall not fall below one million euros (EUR 1,000,000.-); the Board of Directors may retain any and all amounts of such proceeds which it considers prudent reserves against future expenses and liabilities of the Company.

The distribution of dividends may take place either as a payment of dividends, a redemption of Shares or as a return of share premium (if any), at the discretion of the Board of Directors or its delegate.

Art. 24. Liquidation. Upon proposal of the Board of Directors or its delegate, the Company may at any time, after September 30, 2016, be dissolved prior to the end of its expected term ending on September 30, 2020, by a resolution of the general meeting of Shareholders, taken at a majority of ninety-two percent (92%) of the votes of 100% of the subscribed share capital of the Company, (excluding the subscribed share capital that consists of any Affected Shares whose voting rights have been suspended) in accordance with Article 19 above; it being understood that a dissolution prior to September 30, 2016 will require an unanimous resolution of the Shareholders representing 100% of the subscribed share capital of the Company (excluding the subscribed share capital that consists of any Affected Shares whose voting rights have been suspended).

In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators (the "Liquidator(s)") (which may be a director) as appointed by the general meeting of Shareholders as Liquidator, pursuant to the 2004 Law. Cash assets which have not been claimed by Shareholders at the close of the liquidation will be deposited in escrow with the Caisse de Consignation in Luxembourg. Should such amounts not be claimed within the prescribed period of thirty years, they may be forfeited.

The Liquidator, who may be a natural person or a legal entity, appointed by the general meeting of Shareholders shall proceed with the orderly sale or liquidation of the assets of the Company and shall apply and distribute the proceeds of such sale or liquidation in the following order of priority, unless otherwise required by applicable law:

- a) first, to pay all creditors of the Company (including Shareholders who are creditors) in the order of priority provided by law or otherwise;
 - b) second, to pay all expenses of liquidation;
- c) third, if any proceeds remain, for distribution to the Shareholders, subject to the provisions of Article 8 above in relation to any Defaulting Shareholder for which his/her/its portion of the liquidation proceeds will correspond to the Net Asset Value per Share calculated on a pro rata basis to the Funded Commitment on the Affected Shares he/she/it holds at the time of liquidation less an amount equivalent to the costs and expenses incurred by the Company in relation to the default (it being understood that any Defaulting Shareholder owning Affected Shares which have not been purchased pursuant to Article 8 (2) paragraph (b) or (c) above will be considered as not having cured his/her/its default so that he/ she/it will be deemed that no Default Interest was payable).

Upon dissolution, the Liquidator may:

- (i) liquidate all or a portion of the Company assets and apply the proceeds of such liquidation in the manner set forth above and/or
- (ii) hire independent appraisers to appraise the value of the Company assets not sold or otherwise disposed of, or determine the fair market value of such assets, and
- (iii) allocate any unrealized gain or loss determined by such appraisal to the Shareholders as though the properties in question had been sold on the date of distribution; and
- (iv) after giving effect to any such adjustment, distribute said assets in the manner set forth above, provided that the Liquidator shall in good faith attempt to liquidate sufficient Company's assets to satisfy in cash the debts and liabilities described above.

If a Shareholder shall, upon the advice of counsel, determine that there is a reasonable likelihood that any distribution in kind of an asset would cause such Shareholder to be in violation of any law, regulation or judicial order, such Shareholder shall use his/her/its best efforts to make alternative arrangements for the sale or transfer into an escrow account of any such distribution on mutually agreeable terms.

A reasonable amount of time shall be allowed for the orderly liquidation of the assets of the Company and the discharge of liabilities to creditors, so as to enable the Liquidator to minimize the losses attendant in a liquidation.

For the avoidance of doubt, the Net Asset Value per Share is adjusted to the paid-up capital per Share and Shareholders are only entitled to receive liquidation proceeds in proportion to their Funded Commitment and only once the Company is dissolved.

Art. 25. Amendment of the Articles. Any Shareholders' resolution for the amendment of the present Articles must be passed with a majority of ninety-two percent (92%) of the votes of 100% of the subscribed share capital of the Company (excluding the subscribed share capital that consists of any Affected Shares whose voting rights have been suspended) in accordance with Article 19 above.



Art. 26. Applicable Law. Except as otherwise provided herein, all matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the 2004 Law.".

Twentieth resolution

The General Meeting decides to grant consent and discharge to the board of directors of the Company for applying the new procedure relating to defaulting shareholders of the Company in accordance with the sixth resolution to current default(s), and in particular as to the decisions, as per the sixth resolution:

- to waive some of the Company's right to recover its claim against an existing defaulting shareholder of the Company (notably in relation to the decision (i) to apply a 9% Default Interest (instead of the current 15%) on the sums due on the relevant Capital Call Date to be paid by the defaulting shareholder having cured his/her/its default and (ii) that such Default Interest will not be payable by the defaulting shareholder if the default is not cured or if the relevant shares of the Company subscribed by the defaulting shareholder are redeemed by the Company or acquired by (an) Existing Non-Defaulting Shareholder(s), as further provided for in the draft revised Articles referred to above under I.);
- that the Existing Non-Defaulting Shareholder(s), to which the relevant shares subscribed by the defaulting shareholder are transferred, will be paying, in addition to the Outstanding and Unfunded Commitments on those shares, the Default Interest that would be due by the defaulting shareholder, as further provided for in the draft revised Articles as referred to above under I.; and
- that the shares of the Company subscribed by the defaulting shareholder of the Company may be transferred to (an) Existing Non-Defaulting Shareholder(s) or redeemed by the Company at a price of 75% of their fair market value as at the close of business on the Business Day prior to the Capital Call Date in respect of which the default has occurred.

Twenty-first resolution

The General Meeting decides to revoke Fulla Satuna S.L, Nereida Mediterranea, S.L. and Grupo Inmobiliario Eureka, S.L. from their mandate as category B director of the Company with effect as from the redemption by the Company of the shares subscribed by Fulla Satuna S.L., Nereida Mediterranea, S.L. and Grupo Inmobiliario Eureka, S.L.

Twenty-second resolution

The General Meeting decides, subject to the approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier, to appoint Mr. Alfredo Fernandez, born at 23 April 1969 in Ferrol (Spain), professionally residing at Calle Halcon 26, Alcobendas (Spain) as category B director of the Company for a period ending at the annual general meeting to be held in 2014.

There being no further business on the Agenda, the General Meeting was thereupon closed at 3 p.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date at the beginning of this deed.

This deed having been given for reading to the parties, they signed together with us, the notary this original deed.

Suit la version française

L'an deux mille dix, le dix-neuvième jour du mois d'octobre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il s'est tenu une assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée Générale") des actionnaires de RREEF Iberian Value Added II, S.A., SICAR (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social à L-1115 Luxembourg, 2, Boulevard Konrad Adenauer, qualifiée de société d'investissement en capital à risque au sens de la loi modifiée du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, avec un capital fixe, constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, daté 20 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") sous le numéro 497 en date du 30 mars 2007 et enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B123840.

L'Assemblée Générale s'est ouverte à 14 heures 30, sous la présidence de Monsieur Ismael Clemente Orrego, administrateur, résidant professionnellement à Madrid,

qui nomme comme secrétaire Monsieur Miguel Ollero Barrera, employé, résidant professionnellement à Madrid.

L'Assemblée Générale élit comme scrutateur Monsieur Alessio Guglielmina, employé, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

A. l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

I. suppression de la référence à Date de Closing (tel que ce terme est défini dans le projet de statuts modifiés mentionné ci-dessous) pour la détermination du terme de la Société pour la remplacer par une référence au 30 septembre 2020



comme le terme de la Société, et modification subséquente des Articles 3 et 24 des statuts de la Société (le «Statuts») tels que mentionnés dans le projet de Statuts modifiés tel que ci-annexé et disponibles au siège social de la Société;

II. clarification que l'assemblée générale des actionnaires de la Société peut augmenter le capital social autorisé de la Société, que le conseil d'administration de la Société réserve ou non aux actionnaires existants de la Société un droit préférentiel de souscription aux nouvelles actions de la Société à émettre, que le conseil d'administration de la Société réserve ou non à certains actionnaires spécifiés de la Société un droit préférentiel de souscription lors d'une émission d'actions de la Société déterminée, ou que le conseil d'administration de la Société réserve ou non à certains tiers spécifiés un droit préférentiel de souscription lors d'une émission d'actions de la Société déterminée, et modification subséquente de l'Article 5, paragraphe 4 des Statuts et insertion d'un nouveau paragraphe 5 à l'Article 5 des Statuts tel que mentionné dans le projet de Statuts modifiés mentionné au point I. ci-dessus;

III. autorisation accordée au conseil d'administration de la Société de réduire le capital social souscrit de la Société en annulant les actions de la Société rachetées et détenues par la Société: (i) dans le cas d'un rachat d'actions de la Société d'un actionnaire défaillant de la Société conformément à l'Article 8 du projet de Statuts modifiés mentionné au point I cidessus; ou (ii) dans le cas d'un rachat des actions de la Société à un actionnaire de la Société qui cesse d'être qualifié, ou qui se trouve ne pas être, un Investisseur Eligible (tels que ces termes sont définis dans le projet de Statuts modifiés mentionné au point I. ci-dessus); ou (iii) dans le cas d'un rachat d'actions de la Société décidé par le conseil d'administration de la Société dans l'intérêt des actionnaires de la Société conformément à l'Article 9 du projet de Statuts modifiés mentionné au point I. ci-dessus; ou (iv) dans le cas d'une distribution par voie de rachat d'actions de la Société conformément aux Articles 9 et 23 du projet de Statuts modifiés mentionné au point I. ci-dessus; ou (v) dans le cas d'un rachat d'actions de la Société par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société; sans annulation de celles-ci; et insertion subséquente d'un nouveau paragraphe 6 à l'Article 5 des Statuts tel que mentionné dans le projet de Statuts modifiés mentionné au point I. ci-dessus;

IV. exclusion de l'application des Articles 69 à 69-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915») aux réductions du capital social souscrit de la Société, et insertion subséquente d'un nouveau paragraphe 7 à l'Article 5 des Statuts tel que mentionné dans le projet de Statuts modifiés mentionné au point I. ci-dessus;

V. clarification de la procédure relative au transfert des actions de la Société, et reformulation de l'Article 7 des Statuts tel que mentionné dans le projet de Statuts modifiés mentionné au point I. ci-dessus;

VI. modification de la procédure relative aux actionnaires défaillants de la Société pour prévoir notamment (i) un Intérêt de Défaut de 9% (au lieu de 15% actuellement) sur les sommes dues à la Date d'Appel de Capital (tels que ces termes sont définis dans le projet de Statuts modifiés mentionné au point l. ci-dessus) devant être payées par l'actionnaire défaillant de la Société ayant remédié à son défaut; (ii) que cet Intérêt de Défaut n'est pas payable par l'actionnaire défaillant de la Société si ce défaut n'est pas remédié ou si les actions de la Société concernées souscrites par l'actionnaire défaillant de la Société sont rachetées par la Société ou acquises par un(des) Actionnaire(s) Existant(s) non Défaillant(s) (tels que ces termes sont définis dans le projet de Statuts modifiés mentionné au point l. ci-dessus; (iii) que l'(les) Actionnaire(s) Existant (s) non Défaillant(s), à qui les actions concernées souscrites par l'actionnaire défaillant sont transférées, devra payer, en plus des Engagements à Libérer et des Engagements Non Libérés (tels que ces termes sont définis dans le projet de Statuts modifiés mentionné au point I. ci-dessus) sur ces actions, l'Intérêt de Défaut qui devrait être dû par l'actionnaire défaillant, tel que détaillé dans le projet de Statuts modifiés mentionné au point l. ci-dessus; et (iv) que les actions de la Société souscrites par l'actionnaire défaillant de la Société peuvent être transférées à un(des) Actionnaire(s) Existant(s) non Défaillant(s) ou rachetées par la Société à un prix de 75% de leur valeur de marché à la fermeture des bureaux ou Jour Ouvrable (tels que ces termes sont définis dans le projet de Statuts modifiés mentionné au point I. ci-dessus) avant la Date d'Appel de Capital en vertu de laquelle le défaut est intervenu, et reformulation subséquente de l'Article 8 des Statuts tel que mentionné dans le projet de Statuts modifiés mentionné au point l. ci-dessus;

VII. clarification de (i) la possibilité pour l'assemblée générale des actionnaires de la Société, étant entendu que les fonds appropriés sont disponibles à cet effet, de décider d'un rachat d'actions de la Société à tout moment si, tel que mentionné à cet assemblée générale des actionnaires de la Société, le conseil d'administration de la Société considère ce rachat dans le meilleur intérêt de la Société; et (ii) les cas dans lesquels le conseil d'administration de la Société (au nom de la Société) peut également racheter des actions de la Société, et reformulation subséquente des paragraphes 2 et 3 de l'Article 9 des Statuts tel que mentionné dans le projet de Statuts modifiés mentionné au point I. ci-dessus et suppression du paragraphe 4 de cet Article;

VIII. exclusion de l'application des Articles 49-2 à 49-5 de la Loi de 1915 aux actions de la Société acquises et détenues par la Société suite à un rachat d'actions de la Société effectué en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou en vertu d'une décision du conseil d'administration de la Société, tel qu'appropriée, et insertion subséquente d'un nouveau paragraphe 4 à l'Article 9 des Statuts tel que mentionné dans le projet de Statuts modifiés mentionné au point I. ci-dessus;

IX. clarification que les droits de vote et de distribution des actions de la Société rachetées en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou en vertu d'une décision du conseil d'administration de la Société, sans les annuler, sont suspendus, et insertion subséquente d'un nouveau paragraphe 5 à l'Article 9 des Statuts tel que mentionné dans le projet de Statuts modifiés mentionné au point l. ci-dessus;



X. clarification que les actions de la Société ainsi rachetées peuvent être annulées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou le conseil d'administration de la Société conformément aux dispositions de l'Article 5 du projet de Statuts modifiés tel que mentionné dans le projet de Statuts modifiés mentionné au point I. ci-dessus ou transférées par le conseil d'administration de la Société conformément aux dispositions de l'Article 7 du projet de Statuts modifiés tel que mentionné dans le projet de Statuts modifiés mentionné au point I. ci-dessus, et modification subséquente du paragraphe 6 de l'Article 9 des Statuts tel que mentionné dans le projet de Statuts modifiés mentionné au point I. ci-dessus;

XI. clarification que (i) si la valeur nette d'inventaire par action de la Société est égale à zéro euro, l'actionnaire de la Société ne peut recouvrer son Engagement Libéré (tels que ces termes sont définis dans le projet de Statuts modifiés mentionné au point I. ci-dessus) mais ne sera pas redevable en sus de ce montant et (ii) si la valeur nette d'inventaire par action de la Société est inférieure à zéro euro, la Société peut réclamer l'Engagement non Libéré et/ou l'Engagement à Libérer de l'actionnaire afin de payer les dettes de la Société, et insertion subséquente d'un nouveau paragraphe 7 à l'Article 9 des Statuts tel que mentionné dans le projet de Statuts modifiés mentionné au point I. ci-dessus;

XII. clarification qu'aucun rachat ne peut être fait si, en conséquence, le capital social souscrit de la Société, en ce compris la prime d'émission (le cas échéant), tombe en deçà d'un million d'euros, et insertion subséquente d'un nouveau paragraphe 8 à l'Article 9 des Statuts tel que mentionné dans le projet de Statuts modifiés mentionné au point I. ci-dessus

XIII. possibilité d'utiliser d'autres méthodes d'évaluation des actifs de la Société, et insertion subséquente d'un nouveau paragraphe 4 à l'Article 10 des Statuts tel que mentionné dans le projet de Statuts modifiés mentionné au point I. cidessus:

XIV. clarification des matières réservées aux pouvoirs du conseil d'administration de la Société, et insertion subséquente d'un nouveau paragraphe 2 à l'Article 14 des Statuts tel que mentionné dans le projet de Statuts modifiés mentionné au point l. ci-dessus;

XV. clarification de la liste des matières devant être soumises aux assemblées générales des actionnaires de la Société qui requièrent une majorité spécifique, et reformulation subséquente du paragraphe 11 à l'Article 19 des Statuts tel que mentionné dans le projet de Statuts modifiés mentionné au point l. ci-dessus;

XVI. clarification de la base de calcul des conditions de majorité pour certaines matières soumises à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, en particulier pour confirmer l'exclusion du capital social souscrit de la Société consistant en actions de la Société souscrites par un actionnaire défaillant de la Société et dont les droits de vote ont été suspendus, et reformulation subséquente de l'Article 3 des Statuts, reformulation des paragraphes 10 et 11 et insertion d'un nouveau paragraphe 12 à l'Article 19 des Statuts, reformulation du paragraphe 1 à l'Article 24 des Statuts et reformulation de l'Article 25 des Statuts, tels que mentionnés dans le projet de Statuts modifiés mentionné au point I. ci-dessus;

XVII. clarification que, dans le cadre de la liquidation de la Société, si des actifs restent après le paiement de tous les créditeurs et des dépenses de la Société, ils seront distribués aux actionnaires de la Société, sous réserve des dispositions de l'Article 8 du projet de Statuts modifiés mentionné au point I. ci-dessus en relation avec tout actionnaire défaillant pour qui sa portion des actifs de liquidation correspondront à la value nette d'inventaire par action de la Société calculée au pro rata de l'Engagement Libéré des actions souscrites par cet actionnaire défaillant de la Société et qu'il détient au moment de la liquidation diminuée d'un montant équivalent aux coûts et dépenses supportés par la Société en relation avec le défaut, et reformulation subséquente du paragraphe 3 (c) à l'Article 24 des Statuts, tels que mentionnés dans le projet de Statuts modifiés mentionné au point I. ci-dessus;

XVIII. clarification que la valeur nette d'inventaire par action de la Société est ajustée au capital libéré par action de la Société et les actionnaires de la Société ont seulement droit aux actifs de liquidation en proportion de leur Engagement Libéré et seulement une fois que la Société sera dissoute, et insertion subséquente d'un nouveau paragraphe 7 à l'Article 24 des Statuts, tels que mentionnés dans le projet de Statuts modifiés mentionné au point I. ci-dessus;

XIX. refonte des Statuts pour refléter les décisions aux points I à XVIII ainsi que d'autres changements mineurs tels que mentionnés dans le projet de Statuts modifiés mentionné au point I. ci-dessus;

XX. consentement et décharge devant être accordée par l'assemblée générale des actionnaires de la Société au conseil d'administration de la Société pour appliquer la nouvelle procédure relative aux actionnaires défaillants de la Société conformément aux décisions sous VI. ci-dessus aux défauts en cours, et en particulier aux décisions, en relation avec les décisions sous VI. ci-dessus:

- de renoncer certains droits de la Société de revendiquer une plainte contre un actionnaire défaillant existant de la Société (notamment concernant la décision (i) d'appliquer un Intérêt de Défaut de 9% (au lieu de 15% actuellement) sur les sommes dues au Jour d'Appel de Capital concerné devant être payées par l'actionnaire défaillant ayant remédié son défaut et (ii) que cet Intérêt de Défaut ne devra pas être payé par l'actionnaire défaillant si ce défaut n'est pas remédié ou si les actions de la Société concernées souscrites par l'actionnaire défaillant sont rachetées par la Société ou acquises par un(des) Actionnaire(s) Existant(s) non Défaillant(s), tel que prévu dans le projet de Statuts modifiés mentionné au point I. ci-dessus);

- que l'(les) Actionnaire(s) Existant(s) non Défaillant(s), à qui les actions concernées souscrites par l'actionnaire défaillant sont transférées, devra payer, en plus des Engagements à Libérer et des Engagements non Libérés sur ces actions, l'Intérêt de Défaut qui serait dû par l'actionnaire défaillant, tel que prévu dans le projet de Statuts modifiés mentionné au point l. ci-dessus); et



- que les actions de la Société souscrites par l'actionnaire défaillant de la Société peuvent être transférées à un(des) Actionnaire(s) Existant(s) non Défaillant(s) ou rachetées par la Société à un prix de 75% de la valeur de marché à la fermeture des bureaux le Jour Ouvrable précédant la Date d'Appel de Capital en vertu de laquelle le défaut est intervenu;

XXI. révocation de Fulla Satuna, S.L., Nereida Mediterranea, S.L. et Grupo Inmobiliario Eureka, S.L. de leur mandat d'administrateur de catégorie B de la Société avec effet au rachat par la Société des actions souscrites par Fulla Satuna, S.L., Nereida Mediterranea, S.L. et Grupo Inmobiliario Eureka, S.L.;

XXII. nomination, sous réserve de l'accord de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, de M. Alfredo Fernandez, comme administrateur de catégorie B de la Société;

XXIII divers

B. le nom des actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau de la présente Assemblée Générale et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés seront également annexées au présent acte après avoir été signées "ne varietur" par les comparants;

C. les actionnaires de la Société présents ou représentés reconnaissent avoir été convoqués à cette Assemblée Générale par une lettre de convocation contenant l'agenda ci-dessus, envoyée par courrier recommandé le 5 octobre 2010 et, partant, se considèrent comme régulièrement convoqués à ladite Assemblée Générale;

D. en vertu des articles 19 et 25 des statuts de la Société (les "Statuts"), les décisions relatives aux points l à XIX de l'ordre du jour ci-dessus doivent adoptées par une décision favorable de quatre-vingt douze pour cent (92%) des votes de cent pour cent (100%) du capital social souscrit de la Société (à l'exclusion du capital social souscrit consistant en Actions Affectées – telles que définies dans les Statuts – dont les droits de vote ont été suspendus);

E. d'après la liste de présence, sur cinquante millions sept cent sept mille cinq cents (50.707.500) actions émises par la Société, 31.657.500 actions avec droit de vote sont présentes ou représentées à cette Assemblée Générale;

F. la présente Assemblée Générale est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'agenda.

L'Assemblée Générale, a pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer la référence à Date de Closing pour la détermination du terme de la Société pour la remplacer par une référence au 30 septembre 2020 comme le terme de la Société, et modification subséquente des Articles 3 et 24 des Statuts tels que mentionnés dans le projet de Statuts modifiés tel que ci-annexé et disponibles au siège social de la Société.

Seconde résolution

L'Assemblée Générale décide de clarifier que l'assemblée générale des actionnaires de la Société peut augmenter le capital social autorisé de la Société, que le conseil d'administration de la Société réserve ou non aux actionnaires existants de la Société un droit préférentiel de souscription aux nouvelles actions de la Société à émettre, que le conseil d'administration de la Société réserve ou non à certains actionnaires spécifiés de la Société un droit préférentiel de souscription lors d'une émission d'actions de la Société déterminée, ou que le conseil d'administration de la Société réserve ou non à certains tiers spécifiés un droit préférentiel de souscription lors d'une émission d'actions de la Société déterminée, et de modifier en conséquence l'Article 5, paragraphe 4 des Statuts et d'insérer un nouveau paragraphe 5 à l'Article 5 des Statuts tel que mentionné dans le projet de Statuts modifiés.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'accorder l'autorisation au conseil d'administration de la Société de réduire le capital social souscrit de la Société en annulant les actions de la Société rachetées et détenues par la Société: (i) dans le cas d'un rachat d'actions de la Société d'un actionnaire défaillant de la Société conformément à l'Article 8 du projet de Statuts modifiés mentionné au point I ci-dessus; ou (ii) dans le cas d'un rachat des actions de la Société à un actionnaire de la Société qui cesse d'être qualifié, ou qui se trouve ne pas être, un Investisseur Eligible (tels que ces termes sont définis dans le projet de Statuts modifiés mentionné au point I. ci-dessus); ou (iii) dans le cas d'un rachat d'actions de la Société décidé par le conseil d'administration de la Société dans l'intérêt des actionnaires de la Société conformément à l'Article 9 du projet de Statuts modifiés; ou (iv) dans le cas d'une distribution par voie de rachat d'actions de la Société conformément aux Articles 9 et 23 du projet de Statuts modifiés; ou (v) dans le cas d'un rachat d'actions de la Société par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société; sans annulation de celles-ci; et d'insérer en conséquence un nouveau paragraphe 6 à l'Article 5 des Statuts tel que mentionné dans le projet de Statuts modifiés.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide d'exclure l'application des Articles 69 à 69-2 de la Loi de 1915 aux réductions du capital social souscrit de la Société, et d'insérer en conséquence un nouveau paragraphe 7 à l'Article 5 des Statuts tel que mentionné dans le projet de Statuts modifiés.



Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de clarifier la procédure relative au transfert des actions de la Société, et de reformuler l'Article 7 des Statuts tel que mentionné dans le projet de Statuts modifiés.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier la procédure relative aux actionnaires défaillants de la Société pour prévoir notamment (i) un Intérêt de Défaut de 9% (au lieu de 15% actuellement) sur les sommes dues à la Date d'Appel de Capital (tels que ces termes sont définis dans le projet de Statuts modifiés mentionné au point I. ci-dessus) devant être payées par l'actionnaire défaillant de la Société ayant remédié à son défaut; (ii) que cet Intérêt de Défaut n'est pas payable par l'actionnaire défaillant de la Société si ce défaut n'est pas remédié ou si les actions de la Société concernées souscrites par l'actionnaire défaillant de la Société sont rachetées par la Société ou acquises par un(des) Actionnaire(s) Existant(s) non Défaillant(s) (tels que ces termes sont définis dans le projet de Statuts modifiés mentionné au point I. ci-dessus; (iii) que l'(les) Actionnaire(s) Existant(s) non Défaillant(s), à qui les actions concernées souscrites par l'actionnaire défaillant sont transférées, devra payer, en plus des Engagements à Libérer et des Engagements Non Libérés (tels que ces termes sont définis dans le projet de Statuts modifiés mentionné au point I. ci-dessus) sur ces actions, l'Intérêt de Défaut qui devrait être dû par l'actionnaire défaillant, tel que détaillé dans le projet de Statuts modifiés mentionné au point I. cidessus; et (iv) que les actions de la Société souscrites par l'actionnaire défaillant de la Société peuvent être transférées à un(des) Actionnaire(s) Existant(s) non Défaillant(s) ou rachetées par la Société à un prix de 75% de leur valeur de marché à la fermeture des bureaux ou Jour Ouvrable (tels que ces termes sont définis dans le projet de Statuts modifiés) avant la Date d'Appel de Capital en vertu de laquelle le défaut est intervenu, et de reformuler en conséquence l'Article 8 des Statuts tel que mentionné dans le projet de Statuts modifiés.

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide de clarifier (i) la possibilité pour l'assemblée générale des actionnaires de la Société, étant entendu que les fonds appropriés sont disponibles à cet effet, de décider d'un rachat d'actions de la Société à tout moment si, tel que mentionné à cet assemblée générale des actionnaires de la Société, le conseil d'administration de la Société considère ce rachat dans le meilleur intérêt de la Société; et (ii) les cas dans lesquels le conseil d'administration de la Société (au nom de la Société) peut également racheter des actions de la Société, et de reformuler en conséquence les paragraphes 2 et 3 de l'Article 9 des Statuts tel que mentionné dans le projet de Statuts modifiés et de supprimer le paragraphe 4 de cet Article.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale décide d'exclure l'application des Articles 49-2 à 49-5 de la Loi de 1915 aux actions de la Société acquises et détenues par la Société suite à un rachat d'actions de la Société effectué en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou en vertu d'une décision du conseil d'administration de la Société, tel qu'appropriée, et d'insérer subséquente d'un nouveau paragraphe 4 à l'Article 9 des Statuts tel que mentionné dans le projet de Statuts modifiés.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale décide de clarifier que les droits de vote et de distribution des actions de la Société rachetées en vertu d'une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou en vertu d'une décision du conseil d'administration de la Société, sans les annuler, sont suspendus, et d'insérer en conséquence un nouveau paragraphe 5 à l'Article 9 des Statuts tel que mentionné dans le projet de Statuts modifiés.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale décide que les actions de la Société ainsi rachetées peuvent être annulées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou le conseil d'administration de la Société conformément aux dispositions de l'Article 5 du projet de Statuts modifiés tel que mentionné dans le projet de Statuts modifiés ou transférées par le conseil d'administration de la Société conformément aux dispositions de l'Article 7 du projet de Statuts modifiés tel que mentionné dans le projet de Statuts modifiés, et de modifier en conséquence le paragraphe 6 de l'Article 9 des Statuts tel que mentionné dans le projet de Statuts modifiés.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale décide que (i) si la valeur nette d'inventaire par action de la Société est égale à zéro euro, l'actionnaire de la Société ne peut recouvrer son Engagement Libéré (tels que ces termes sont définis dans le projet de Statuts modifiés mentionné au point l. ci-dessus) mais ne sera pas redevable en sus de ce montant et (ii) si la valeur nette d'inventaire par action de la Société est inférieure à zéro euro, la Société peut réclamer l'Engagement non Libéré et/ou l'Engagement à Libérer de l'actionnaire afin de payer les dettes de la Société, et d'insérer en conséquence un nouveau paragraphe 7 à l'Article 9 des Statuts tel que mentionné dans le projet de Statuts modifiés.



Douzième résolution

L'Assemblée Générale décide qu'aucun rachat ne peut être fait si, en conséquence, le capital social souscrit de la Société, en ce compris la prime d'émission (le cas échéant), tombe en deçà d'un million d'euros, et d'insérer en conséquence un nouveau paragraphe 8 à l'Article 9 des Statuts tel que mentionné dans le projet de Statuts modifiés.

Treizième résolution

L'Assemblée Générale décide de donner la possibilité d'utiliser d'autres méthodes d'évaluation des actifs de la Société, et d'insérer en conséquence un nouveau paragraphe 4 à l'Article 10 des Statuts tel que mentionné dans le projet de Statuts modifiés.

Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale décide de clarifier les matières réservées aux pouvoirs du conseil d'administration de la Société, et d'insérer en conséquence un nouveau paragraphe 2 à l'Article 14 des Statuts tel que mentionné dans le projet de Statuts modifiés.

Quinzième résolution

L'Assemblée décide de clarifier la liste des matières devant être soumises aux assemblées générales des actionnaires de la Société qui requièrent une majorité spécifique, et de reformuler en conséquence le paragraphe 11 à l'Article 19 des Statuts tel que mentionné dans le projet de Statuts modifiés.

Seizième résolution

L'Assemblée Générale décide de clarifier la base de calcul des conditions de majorité pour certaines matières soumises à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, en particulier pour confirmer l'exclusion du capital social souscrit de la Société consistant en actions de la Société souscrites par un actionnaire défaillant de la Société et dont les droits de vote ont été suspendus, et de reformuler en conséquence l'Article 3 des Statuts, reformuler les paragraphes 10 et 11 et d'insérer un nouveau paragraphe 12 à l'Article 19 des Statuts, reformuler le paragraphe 1 à l'Article 24 des Statuts et reformuler l'Article 25 des Statuts, tels que mentionnés dans le projet de Statuts modifiés.

Dix-septième résolution

L'Assemblée Générale décide que, dans le cadre de la liquidation de la Société, si des actifs restent après le paiement de tous les créditeurs et des dépenses de la Société, ils seront distribués aux actionnaires de la Société, sous réserve des dispositions de l'Article 8 du projet de Statuts modifiés mentionné au point l. ci-dessus en relation avec tout actionnaire défaillant pour qui sa portion des actifs de liquidation correspondront à la value nette d'inventaire par action de la Société calculée au pro rata de l'Engagement Libéré des actions souscrites par cet actionnaire défaillant de la Société et qu'il détient au moment de la liquidation diminuée d'un montant équivalent aux coûts et dépenses supportés par la Société en relation avec le défaut, et de reformuler en conséquence le paragraphe 3 (c) à l'Article 24 des Statuts, tels que mentionnés dans le projet de Statuts modifiés.

Dix-huitième résolution

L'Assemblée Générale décide que la valeur nette d'inventaire par action de la Société est ajustée au capital libéré par action de la Société et les actionnaires de la Société ont seulement droit aux actifs de liquidation en proportion de leur Engagement Libéré et seulement une fois que la Société sera dissoute, et d'insérer en conséquence un nouveau paragraphe 7 à l'Article 24 des Statuts, tels que mentionnés dans le projet de Statuts modifiés.

Dix-neuvième résolution

L'Assemblée Générale décide de refondre les Statuts pour refléter les décisions aux points I à XVIII ainsi que d'autres changements mineurs tels que mentionnés dans le projet de Statuts modifiés, comme suit:

« **Art. 1** er . **Dénomination sociale.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous la forme d'une société anonyme (S.A.) qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR) sous la dénomination de "RREEF IBERIAN VALUE ADDED II, S.A., SICAR" (ciaprès la "Société").

La Société sera soumise à la loi modifiée du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (la "Loi de 2004").

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, sur décision du conseil d'administration (le "Conseil d'Administration"), des succursales, filiales ou autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Le siège social pourra être transféré dans la même commune sur simple décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou les moyens de communication entre ce siège et l'étranger, ont eu lieu ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la



cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée / Terme. La Société est constituée pour une durée se terminant le 30 septembre 2020. La Société peut, sur la proposition du Conseil d'Administration ou son délégué faite à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, être dissoute avant ce terme par une résolution de celle-ci, sous réserve que les conditions de quorum et de majorité requises ci-après à l'Article 25 pour la modification des présents statuts (les "Statuts") soient remplies, conformément à l'Article 24 ci-dessous; étant entendu qu'une dissolution avant le 30 septembre 2016 nécessitera l'unanimité des actionnaires de la Société (les "Actionnaires") représentant 100% du capital social souscrit de la Société (excluant le capital social souscrit consistant en Actions Affectées – telles que définies ci-dessous – dont les droits de vote ont été suspendus).

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est le placement des fonds dont elle dispose en capital à risque, au sens le plus large autorisé par l'Article 1 de la Loi de 2004.

La Société peut également investir les fonds dont elle dispose en tout autre actif autorisé par la Loi de 2004 et compatible avec son objet tel que décrit au présent article.

Par ailleurs, la Société pourra prendre toutes les mesures et faire toutes les opérations qu'elle jugera utiles au développement et à l'accomplissement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi de 2004.

Art. 5. Capital Social. La Société a un capital social souscrit de cent un millions quatre cent quinze mille euros (EUR 101.415.000,-) divisé en cinquante millions sept cent sept mille cinq cents (50.707.500) actions ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune (les "Actions").

Le capital social souscrit minimum de la Société, ainsi que, le cas échéant, la prime d'émission, est d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

Le capital social autorisé, y compris le capital social souscrit de la Société, est fixé à cent vingt millions d'euros (EUR 120.000.000,-), divisé en soixante millions (60.000.000) d'Actions ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune. Pendant une période de cinq ans, à compter de la date de publication de ces statuts de la Société (le 30 mars 2007), le Conseil d'Administration est autorisé (sous réserve des autres dispositions de ces Statuts) à offrir, allouer, accorder des options ou d'accorder tout droit ou droit de souscrire à de telles Actions ou tout(s) droit(s) de convertir toute valeur en de telles Actions ou de céder à de toute personne, avec ou sans suppression ou limitation du droit préférentiel des Actionnaires existants de souscrire à de nouvelles Actions à émettre, à la date, selon les termes, pour telle contrepartie et suivant les conditions que déterminera le Conseil d'Administration.

Ce capital social autorisé de la Société pourra être augmenté, que le Conseil d'Administration réserve ou non aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux nouvelles Actions à émettre, que le Conseil d'Administration réserve ou non à certains Actionnaires spécifiés un droit préférentiel de souscription lors d'une émission d'Actions déterminée, ou que le Conseil d'Administration réserve ou non à certains tiers spécifiés un droit préférentiel de souscription lors d'une émission d'Actions déterminée, par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée dans les conditions requises pour la modification des présents Statuts.

L'assemblée générale des Actionnaires peut émettre des Actions pour augmenter le capital social souscrit de la Société, dans les conditions requises pour la modification des présents Statuts, en réservant ou non aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux nouvelles Actions à émettre, en réservant ou non à certains Actionnaires un droit préférentiel de souscription lors d'une émission d'Actions déterminée, ou en réservant ou non à certains tiers un droit préférentiel de souscription lors d'une émission d'Actions déterminée. L'assemblée générale des Actionnaires pourra, en outre, réduire le capital social souscrit de la Société dans les conditions requises pour la modification des présents Statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, afin d'annuler les Actions rachetées et détenues par la Société: (i) dans le cas d'un rachat d'Actions Affectées d'un Actionnaire Défaillant (ces termes étant définis ci-dessous) conformément à l'Article 8 ci-dessous; ou (ii) dans le cas d'un rachat des Actions à un Actionnaire qui cesse d'être qualifié, ou qui se trouve ne pas être, un Investisseur Eligible (tel que défini ci-dessous); ou (iii) dans le cas d'un rachat d'Actions décidé par le Conseil d'Administration dans l'intérêt des Actionnaires conformément à l'Article 9 ci-dessous; ou (iv) dans le cas d'une distribution par voie de rachat d'Actions conformément aux Articles 9 et 23 ci-dessous (ensemble, les "Actions Propres de la Société"); ou (v) dans le cas d'un rachat d'Actions par décision de l'assemblée générale des Actionnaires; sans annulation de celles-ci, et sans limite de temps ou de montant, à ainsi réduire le capital social souscrit de la Société à un montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) lequel, augmenté le cas échéant de la prime d'émission, constitue le montant minimum du capital social souscrit de la Société tel que requis par les présents Statuts. La réduction du capital social souscrit de la Société fera l'objet d'un acte notarié, dressé à la requête du Conseil d'Administration ou de son délégué, endéans les trois mois suivant le jour où les Actions ont été annulées en vertu de la décision du Conseil d'Administration procédant à une telle réduction.

Les dispositions des Articles 69 à 69-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915"), ne sont pas applicables aux réductions du capital social souscrit de la Société décidées par l'assemblée générale des Actionnaires ou le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut créer des classes d'Actions, conformément à la Loi de 1915 et à la Loi de 2004.



Art. 6. Actions. Les Actions sont réservées exclusivement aux 'Investisseurs Institutionnels, Investisseurs Professionnels ou aux Investisseurs Expérimentés au sens de l'article 2 de la Loi de 2004 ("Investisseurs Eligibles"). La Société n'accordera aucun effet à tout transfert d'Actions à un investisseur qui ne remplit pas cette condition.

Toutes les Actions seront émises sous forme nominative.

La propriété des Actions nominatives s'établit par inscription sur le registre des Actionnaires (le "Registre"). Des certificats d'Actions nominatives peuvent être délivrés à la discrétion du Conseil d'Administration.

Le Registre doit être tenu par le Conseil d'Administration ou toute entité désignée par la Société, sous la responsabilité du Conseil d'Administration et ce Registre contient le nom de chaque Actionnaire, sa résidence, son siège social ou son domicile élu, le nombre et la classe d'Actions qu'il détient, le montant payé pour chaque Action. A défaut de notification écrite en sens contraire reçu par la Société, celle-ci peut considérer l'information contenue dans le Registre comme exacte et à jour et peut notamment utiliser les adresses y inscrites pour l'envoi des avis et notices d'informations.

Les transferts d'Actions doivent être réalisés suivant les dispositions de l'Article 7 ci-dessous, et seront effectués par l'inscription du transfert sur le Registre sur la base du formulaire de transfert fourni à cet effet par le Conseil d'Administration, valablement complété par les parties concernées, accompagné de tous les autres documents de transfert exigés par la Société et si des certificats d'Actions ont été délivrés, les certificats concernés doivent également être remis.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété d'une ou plusieurs Action(s) est litigieuse, les personnes invoquant un droit sur cette (ces) Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la (les) Action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à cette (ces) Action(s).

Art. 7. Transfert d'Actions. La cession d'Actions est restreinte à des Investisseurs Éligibles et la Société n'émettra ou ne donnera effet à tout transfert d'Actions (incluant un Transfert Autorisé, tel que défini ci-dessous) à un investisseur qui ne pourra être considéré comme un Investisseur Éligible. Le Conseil d'Administration peut, à sa discrétion, retarder l'agrément de tout transfert ou souscription d'Actions jusqu'à la réception des preuves suffisantes quant à la qualification d'Investisseur Éligible et de toute documentation requise par l'Agent d'Administration Centrale (tel que défini dans les documents de vente de la Société (le «Prospectus»)) eu égard à la prévention du blanchiment d'argent et acceptable pour celui-ci. S'il apparaît qu'un détenteur d'Actions n'est pas un Investisseur Éligible, le Conseil d'Administration pourra, à sa discrétion, rembourser (pour le compte de la Société) lesdites Actions au prix tel que définit à l'article 9 ci-dessous.

Les transferts d'Actions de la Société doivent être limités et effectués suivant les termes et conditions précisés ciaprès, excepté pour les Transferts Autorisés, étant tous transferts concernant soit (i) un cessionnaire qui est une société du groupe du cédant ou dont le cédant est une filiale, (ii) un cessionnaire qui est l'époux(se), l'enfant ou un collatéral du cédant, (iii) un cessionnaire qui est l'époux(se), l'enfant ou un collatéral de la personne détenant directement ou indirectement la majorité du capital social souscrit du cédant, (iv) un cessionnaire qui est une société où l'époux(se), l'enfant ou un collatéral du cédant détient directement ou indirectement la majorité du capital, ou (v) un cessionnaire qui est une société dont les Actions sont détenues majoritairement par l'époux(se), l'enfant ou un collatéral d'un actionnaire qui détient directement ou indirectement la majorité du capital social souscrit du cédant.

Tout Transfert Autorisé devra satisfaire aux conditions suivantes:

- a) le cédant doit transférer la totalité (et non pas une partie) des Actions qu'il détient; et
- b) les Actions doivent être transférées à un seul cessionnaire autorisé, lequel s'engage par écrit dans un acte d'engagement (préalablement à l'acquisition des Actions et comme indiqué ci-dessous) à assumer tous les droits et obligations du cédant envers la Société, et
- c) le cessionnaire autorisé sera redevable du paiement de tout Engagement non Libéré et de tout Engagement à Libérer (ces termes étant définis dans le Prospectus), tout Intérêt de Défaut (tel que défini ci-dessous) dans le cas d'un transfert d'Actions Affectées par un Actionnaire Défaillant, ainsi que des coûts et dépenses de la Société associés au défaut, dus par le cédant à la Société suivant les conditions énoncées ci-après, étant entendu que l'Intérêt de Défaut continuera à courir jusqu'à son paiement par le cessionnaire autorisé, mais que le cédant sera également conjointement et totalement redevable de tout manquement par le cessionnaire autorisé quant au paiement de ces montants; et
- d) le cédant doit notifier à la Société dans les dix (10) jours calendaires à compter de la date d'acquisition des Actions par cessionnaire autorisé tout transfert d'Actions, suivant les termes et conditions ci-dessus, en délivrant un avis écrit à chaque Actionnaire par courrier recommandé, laquelle doit inclure l'engagement écrit du cessionnaire autorisé d'assumer tous droits et obligations du cédant envers la Société désigné ci-dessus ainsi que la documentation relative à la prévention du blanchiment d'argent répondant de façon satisfaisante aux exigences de l'Agent d'Administration Centrale. En retour, la Société doit, pour autant que le Conseil d'Administration ait reçu une confirmation de l'Agent d'Administration Centrale selon laquelle ce dernier a obtenu une documentation relative à la prévention du blanchiment d'argent concernant le cessionnaire autorisé, répondant de façon satisfaisante à ses exigences, notifier ladite information aux autres Actionnaires en leur faisant délivrer un avis écrit par courrier recommandé dans les dix (10) jours calendaires à compter de la date de réception de la confirmation de l'Agent d'Administration Centrale.

A l'exception des Transferts Autorisés, les Actionnaires Existants non Défaillants (tels que définis ci-dessous) auront un droit de préemption (au prorata de leur participation dans la Société) dans toute proposition de transfert d'Actions autorisé par le Conseil d'Administration ou son délégué, comme plus amplement détaillé dans le Prospectus.



Tout cessionnaire d'Actions doit, avant d'acquérir toute Action auprès de la Société ou d'un Actionnaire, signer (i) un acte d'engagement par lequel ce cessionnaire accepte d'assumer tous les droits et obligations du cédant ou, le cas échéant, d'un Actionnaire Défaillant passé dans le cas d'Action Affectées rachetées par la Société and subséquemment détenues par la Société, envers la Société et (ii) tout autre document relatif aux Actions, tel que requis par le Conseil d'Administration ou son délégué. Les obligations du cédant envers la Société, que le cessionnaire assumera, incluront tout Engagement à Libérer et tout Engagement non Libéré du cédant ou de l'Actionnaire Défaillant passé ainsi que, dans le cas d'Actions Affectées acquises auprès d'un Actionnaire Défaillant, l'Intérêt de Défaut dû par cet Actionnaire Défaillant à la Société, suivant les conditions énoncées ci-dessous, et les coûts et dépenses relatifs au le défaut. L'Intérêt de Défaut ne court pas sur les Actions Affectées rachetées et subséquemment détenues par la Société, comme plus amplement décrit à l'Article 8 ci-dessous, mais continue à courir jusqu'à son paiement en cas de transfert d'Actions Affectées par un Actionnaire Défaillant.

Transferts avant la fin de la Période d'Engagement des Investissements

Toute proposition de transfert d'Actions avant la fin de la Période d'Engagement des Investissements (telle que définie dans le Prospectus) doit être autorisée par le Conseil d'Administration ou son délégué (lequel peut refuser cette autorisation de façon discrétionnaire, étant entendu qu'une telle autorisation est implicite lorsque le Conseil d'Administration envisage de transférer des Actions rachetées et détenues par la Société conformément au point b) ci-dessous, lesquelles incluent, pour le bon ordre, les Actions Propres de la Société mais également les Actions rachetées par la Société suivant une décision de l'assemblée générale des Actionnaires sans annulation de celles-ci, conformément à l'Article 9 ci-dessous,) et satisfaire aux conditions suivantes:

- a) tout Actionnaire (le "Cédant") peut uniquement proposer de transférer tout, et non partie, de ses Actions. Un Actionnaire ayant l'intention de transférer ses Actions (à l'exclusion des Actions rachetées et détenues par la Société comme mentionné ci-dessus) (les "Actions Offertes") à un tiers qui n'est pas un cessionnaire autorisé, tel que mentionné ci-dessus, et en ce compris à tout autre Actionnaire (excluant tout Actionnaire Défaillant) (le "Cessionnaire"), doit envoyer un avis (l'"Avis d'Offre"), au Conseil d'Administration ou à son délégué, mentionnant son intention de céder, en indiquant son identité et d'autres coordonnées relatives au Cessionnaire, le nombre d'Actions Offertes, leur prix et conditions de paiement et toute autre condition importante (y compris toute documentation relative à la prévention du blanchiment d'argent répondant de façon satisfaisante aux exigences de l'Agent d'Administration Centrale, en y annexant une copie de l'offre irrévocable qui engage le Cessionnaire et l'acte d'engagement mentionné ci-dessus à l'Article 7, cinquième paragraphe, valablement signé). Pendant vingt (20) jours calendaires à compter de la date de réception de l'Avis d'Offre, le Conseil d'Administration ou son délégué doit informer le Cédant par écrit de son accord sur le transfert potentiel, et si c'est le cas, le Conseil d'Administration ou son délégué doit envoyer une copie de l'Avis d'Offre aux autres Actionnaires Existants non Défaillants (les "Non-Cédants");
- b) si le Conseil d'Administration est d'accord de transférer tout ou partie des Actions rachetées et détenues par la Société conformément aux dispositions des présents Statuts à un tiers, en ce compris à tout Actionnaire (the "Cessionnaire des Actions de la Société"), le Conseil d'Administration ou son délégué enverra un avis (l' "Avis du Conseil d'Administration") aux Actionnaires existants, à l'exclusion de tout Actionnaire Défaillant (les "Actionnaires Existants non Défaillants") exprimant son intention de transférer lesdites Actions, indiquant l'identité du Cessionnaire des Actions de la Société et d'autres détails quant à ce dernier, le nombre desdites Actions rachetées et détenues par la Société qui sont offertes, leur prix et les conditions de paiement ainsi que toute autre condition importante (y compris toute documentation relative à la prévention du blanchiment d'argent répondant de façon satisfaisante aux exigences de l'Agent d'Administration Centrale, en y annexant une copie de l'offre irrévocable qui engage le Cessionnaire des Actions de la Société et de l'acte d'engagement du Cessionnaire des Actions de la Société, par lequel ce dernier assume tout Engagement à Libérer et tout Engagement non Libéré relatif aux Actions, valablement signée);
- c) pendant vingt (20) jours calendaires à compter de la date de la lettre accompagnant l'Avis d'Offre ou l'Avis du Conseil d'Administration, selon le cas, les Non-Cédants ou les Actionnaires Existants non Défaillants, selon le cas, ont le droit d'exercer leur droit de préemption pour acquérir la totalité (et uniquement la totalité) des Actions Offertes, ou tout ou partie des Actions rachetées et détenues par la Société qui sont offertes, selon le cas, consistant au droit d'acheter, dans les mêmes conditions qu'indiquées dans l'Avis d'Offre ou l'Avis du Conseil d'Administration, la totalité (et uniquement la totalité) des Actions Offertes, ou tout ou partie des Actions rachetées et détenues par la Société qui sont ainsi offertes. En cas d'exercice d'un tel droit, le(s) Non-Cédant(s) ou l'(es) Actionnaire(s) Existant(s) non Défaillant(s), selon le cas, doivent informer le Conseil d'Administration ou son délégué de son(leur) intention d'acheter en délivrant un avis écrit (l' "Avis d'Exercice"). Le Conseil d'Administration ou son délégué doit, sauf en cas de transfert d'Actions rachetées et détenues par la Société, envoyer une copie de l'Avis d'Exercice au Cédant dans les dix (10) jours calendaires à compter de l'expiration de la période de vingt (20) jours calendaires prévue ci-dessus au point c);
- d) si le droit de préemption est exercé, le transfert de toutes les Actions Offertes détenues par le Cédant aux Non-Cédant(s), suivant les termes et conditions contenus dans l'Avis d'Offre, ou des Actions concernées rachetées et détenues par la Société à l'(aux) Actionnaire(s) Existant(s) non Défaillant(s), suivant les termes et conditions contenues dans l'Avis du Conseil d'Administration, doit être effectué deux (2) mois et 10 jours calendaires à compter de la date de notification au Cédant de l'Avis d'Exercice par le Conseil d'Administration ou son délégué, ou à compter de la date de notification de l'Avis d'Exercice par l'(es) Actionnaire(s) Existant(s) non Défaillant(s) au Conseil d'Administration ou son délégué en cas de transfert d'Actions rachetées et détenues par la Société;



- e) si le droit de préemption est exercé par plusieurs Non-Cédants, les Actions Offertes doivent être réparties entres eux en proportion du nombre d'Actions qu'ils détiennent;
- f) si le droit de préemption est exercé par plusieurs Actionnaires Existants non Défaillants, lesdites Actions rachetées et détenues par la Société doivent être réparties entre eux en proportion du nombre d'Actions qu'ils détiennent; étant entendu que l'(es) Actionnaire(s) Existant(s) non Défaillant(s) ne devra(devront) pas payer l'Intérêt de Défaut relatif à la période de défaut concernée par l'Actionnaire Défaillant auquel la Société a racheté les Actions Affectées;
- g) si le droit de préemption devait ne pas être exercé par tout Non Cédant, ou si le Cédant ne recevait pas une copie de l'Avis d'Exercice de la part du Conseil d'Administration dans les soixante (60) jours calendaires à compter de la date d'envoi de l'Avis d'Offre au Conseil d'Administration ou son délégué, le Cédant sera libre de vendre les Actions Offertes au (et seulement au) Cessionnaire sous les mêmes conditions que celles contenues dans l'Avis d'Offre, dès lors que le Cessionnaire (ou tout individu ou entité ayant le contrôle du Cessionnaire) n'entreprend pas des activités qui concurrencent directement ou indirectement les activités de la Société et/ou du Gérant (comme définis ci-après).
- h) si le droit de préemption devait ne pas être exercé par tout Actionnaire Existant non Défaillant, la Société sera libre de vendre les Actions concernées qu'elle a rachetées et détient, au (et seulement au) Cessionnaire des Actions de la Société sous les mêmes conditions que celles contenues dans l'Avis du Conseil d'Administration, dès lors que le Cessionnaire des Actions de la Société (ou tout individu ou entité ayant le contrôle dudit Cessionnaire des Actions de la Société) n'entreprend pas des activités qui concurrencent directement ou indirectement les activités de la Société et/ou du Gérant.
- i) en cas de transfert de tout ou partie des Actions rachetées et détenues par la Société auprès d'un Actionnaire Défaillant, le(s) Cessionnaire(s) des Actions de la Société doi(ven)t, le cas échéant, payer l'Engagement non Libéré desdites Actions Affectées ainsi transférées dans les dix (10) jours calendaires de la date de transfert, étant entendu que, à défaut de paiement de cet Engagement non Libéré (le cas échéant) endéans cette période, le(s) Cessionnaire(s) des Actions de la Société devra(devront) payer à titre d'indemnité à la Société un intérêt annuel de neuf pour cent (9%) sur l'Engagement non Libéré (le cas échéant) depuis l'expiration de la période de dix (10) jours calendaires mentionnée ci-dessus et jusqu'au paiement de celui-ci; étant entendu que le(s) Cessionnaire(s) des Actions de la Société concerné(s) ne devra(devront) pas payer l'Intérêt de Défaut relatif à la période de défaut concernée par l'Actionnaire Défaillant auquel la Société a racheté les Actions Affectées.

Transferts faisant suite à la fin de la Période d'Engagement des Investissements

Tout Cessionnaire (excepté en cas de transfert d'Actions rachetées et détenues par la Société conformément aux dispositions des présents Statuts, lesquelles incluent, afin d'éviter toute confusion, les Actions Propres de la Société mais également les Actions rachetées suivant une décision de l'assemblée générale des Actionnaires sans annulation de cellesci, conformément à l'Article 9 ci-dessous) proposant le transfert d'Actions après la fin de la Période d'Engagement des Investissements doit informer le Conseil d'Administration ou son délégué par écrit: (a) du nombre des Actions sujettes au transfert proposé, (b) de l'identité et de toute information relative au Cessionnaire, (c) des termes et conditions du transfert proposé, notamment du prix et des conditions de paiement proposés et tout autre condition matérielle (incluant la documentation anti-blanchiment répondant de façon satisfaisante aux exigences de l'Agent d'Administration Centrale ainsi qu'une copie de l'acte d'engagement dont question à l'Article 7, cinquième paragraphe, ci-dessus, dûment signé).

Toute proposition de transfert d'Actions après la fin de la Période d'Engagement des Investissements doit être approuvée par le Conseil d'Administration ou son délégué, (étant entendu que si le Conseil d'Administration envisage de transférer des Actions rachetées et détenues par la Société, cette autorisation est implicite). Cette autorisation ne peut être refusée, et il est interdit au Conseil d'Administration de transférer des Actions rachetées et détenues par la Société, que dans les circonstances suivantes:

- a) un ou plusieurs Actionnaire(s) Existant(s) non Défaillant(s) souhaite(nt) acquérir ces Actions suivant les termes et conditions convenus entre le Cédant et le Cessionnaire ou entre la Société et le(s) Cessionnaire(s) des Actions de la Société des Actions et à cette fin la procédure précisée ci-dessus sous "Transferts avant la fin de la Période d'Engagement des Investissements" doit être respectée; ou
- b) le Cessionnaire ou le(s) Cessionnaire(s) des Actions de la Société (ou tout individu ou entité le contrôlant) entreprend(entreprennent) des activités qui concurrencent directement ou indirectement les activités de la Société et/ou du Gérant;
- c) le Conseil d'Administration ou son délégué n'a pas reçu confirmation de la part de l'Agent d'Administration Centrale du fait que le Cessionnaire ou le(s) Cessionnaire(s) des Actions de la Société ai(en)t fourni toute la documentation antiblanchiment répondant de façon satisfaisante aux exigences de l'Agent d'Administration Centrale.
- Art. 8. Emission des Actions. Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre à tout moment, dans les limites du capital social autorisé de la Société énoncées à l'Article 5 ci-dessus, et notamment avec ou sans suppression ou limitation du droit préférentiel des Actionnaires existants de souscrire aux nouvelles actions à émettre, un nombre illimité d'Actions aux dates ou périodes déterminées par le Conseil d'Administration pendant lesquelles les Actionnaires peuvent souscrire à des Actions (chacune un "Closing"), telles que plus amplement détaillées dans le Prospectus.

L'assemblée générale des Actionnaires peut émettre des Actions par augmentation du capital social souscrit de la Société, dans les conditions requises pour la modification des présents Statuts, en réservant ou non aux Actionnaires



existants un droit préférentiel de souscription aux nouvelles Actions à émettre, en réservant ou non à certains Actionnaires spécifiés un droit préférentiel de souscription lors d'une émission d'Actions déterminée, ou en réservant ou non à certains tiers spécifiés un droit préférentiel de souscription lors d'une émission d'Actions déterminée, tel que mentionné à l'Article 5 ci-dessus.

Le Conseil d'Administration peut déléguer, sous sa responsabilité, à tout administrateur, directeur, dirigeant ou tout autre agent valablement autorisé, le pouvoir d'accepter des souscriptions aux nouvelles Actions.

Tout Actionnaire potentiel doit être un Investisseur Éligible.

Le paiement du prix des Actions sera effectué intégralement ou partiellement, en un ou plusieurs paiements (chacun un "Appel de Capital", tel que plus amplement décrit dans le Prospectus), en espèce, tel que plus amplement détaillé dans le Prospectus.

Pour chaque Appel de Capital, les Actionnaires doivent se voir accorder un préavis de quinze (15) Jours Ouvrables (tels que définis dans le Prospectus), calculés à partir de son envoi en indiquant la somme et les conditions de paiement.

Un Actionnaire en défaut de paiement à une Date d'Appel de Capital (telle que définie dans le Prospectus) est automatiquement considéré comme un "Actionnaire Défaillant" et peut remédier à ce défaut à tout moment.

- 1) Si l'Actionnaire Défaillant remédie au défaut endéans les quinze (15) jours calendaires suivant la Date d'Appel de Capital, cet Actionnaire Défaillant payera à titre d'indemnité à la Société (i) un intérêt annuel de neuf pour cent (9%) sur les sommes dues à la Date d'Appel de Capital (l' "Intérêt de Défaut") à partir du jour calendaire suivant cette Date d'Appel de Capital jusqu'à la date à laquelle il est remédié au défaut et (ii) tous les coûts et dépenses supportés par la Société en relation avec ledit défaut.
- 2) Si l'Actionnaire Défaillant ne paie pas son Engagement non Libéré et l'Intérêt de Défaut mentionné sous 1) dans les quinze (15) jours calendaires à compter de la Date d'Appel en Capital, il sera procédé comme suit:
- a) les droits de vote des Actions souscrites par le(s) Actionnaire(s) Défaillant(s) (les "Actions Affectées") seront automatiquement suspendus et ces Actions cesseront automatiquement de donner droit à un dividende ou à une distribution jusqu'à la date de paiement effectif des sommes dues à la Date d'Appel de Capital, augmentées de l'Intérêt de Défaut cidessus (qui courra sur une base journalière mais ne sera payable par l'Actionnaire Défaillant que s'il est remédié au défaut conformément aux présentes dispositions) ainsi que des frais et dépenses à la charge de la Société en relation avec le défaut; et
- b) le Conseil d'Administration ou son délégué pourra proposer aux Actionnaires Existants non Défaillants d'acheter les Actions Affectées à un prix égal à soixante-quinze pour cent (75%) de leur juste valeur (au prorata de l'Engagement Libéré des Actions Affectées) à la fermeture des bureaux au Jour Ouvrable précédant la Date d'Appel de Capital pour laquelle le défaut s'est produit, telle que déterminée par un expert en évaluations indépendant désigné, et qui sera nommé, par le Conseil d'Administration ou son délégué et dont les honoraires seront à la charge de la Société et seront subséquemment payés par l'Actionnaire Défaillant à la Société, comme suit:
- le Conseil d'Administration ou son délégué notifie par une notice écrite (la "Notice") à l'Actionnaire Défaillant et aux Actionnaires Existants non Défaillants (i) que les Actions Affectées peuvent être achetées par tout Actionnaire Existant non Défaillant et (ii) la juste valeur des Actions Affectées à la fermeture des bureaux au Jour Ouvrable précédant la Date d'Appel de Capital, telle que déterminée par l'expert en évaluations indépendant susvisé, à la condition que la Notice soit envoyée aux Actionnaires par courrier recommandé à l'Actionnaire Défaillant et aux Actionnaires Existants non Défaillants à tout moment après l'expiration de la période de quinze (15) jours calendaires sus-énoncée mais en toute hypothèse au plus tard le soixantième (60 ème) jour calendaire après cette expiration;
- tout Actionnaire Existant non Défaillant peut notifier de son intention d'acquérir les Actions Affectées par préavis écrit au Conseil d'Administration ou son délégué envoyé par courrier recommandé à tout moment avant une date tombant soixante (60) jours calendaires après la date de la Notice du Conseil d'Administration ou son délégué (la "Notice d'Achat"). Ce dernier notifiera en retour ladite information à l'Actionnaire Défaillant et aux Actionnaires Existants non Défaillants en leur communiquant une copie de la Notice d'Achat par courrier recommandé dans les dix (10) jours calendaires à compter de l'expiration de la période susmentionnée de soixante (60) jours calendaires;
- le transfert des Actions Affectées doit être effectué dans tous les cas au plus tard trente (30) jours calendaires à compter de l'envoi par le Conseil d'Administration ou son délégué de la copie de la(les) Notice(s) d'Achat de l'(des) Actionnaire(s) Existant(s) non Défaillant(s);
- si plusieurs Actionnaires Existants non Défaillants délivrent une Notice d'Achat en temps voulu, les Actions Affectées seront distribuées parmi eux en proportion du nombre d'Actions qu'ils détiennent;
 - les Actions Affectées doivent être vendues libres de toutes obligations, charges, sûretés ou droit de tierces parties;
- à la date d'acquisition des Actions Affectées, doivent être déduites du prix d'achat des Actions Affectées payé à l'Actionnaire Défaillant, et devant revenir à la Société, une somme équivalente aux honoraires facturés par l'expert en évaluations indépendant pour la détermination de la juste valeur des Actions Affectées, de même que les coûts et dépenses supportés par la Société en relation avec le défaut; étant entendu que l'Actionnaire Défaillant ne doit ni payer son Engagement non Libéré relatif aux Actions Affectées correspondant à(aux) (l')Appel(s) de Capital impayé(s), ni l'Intérêt de Défaut restant dû au moment du transfert puisque tous deux sont à payer par l'(les)Actionnaire(s) Existant(s) non Défaillant(s) acquérant les Actions Affectées conformément aux dispositions ci-dessous;



- au moment de l'acquisition des Actions Affectées par l'(les)Actionnaire(s) Existant(s) non Défaillant(s) concerné(s), chaque Actionnaire Existant non Défaillant s'engagera, par écrit au moyen d'un acte d'engagement, à payer tout Engagement à Libérer et Engagement non Libéré de l'Actionnaire Défaillant ainsi que l'Intérêt de Défaut qui serait dû par ce dernier à la Société, le cas échéant, sur une base proportionnelle entre eux; tout Engagement non Libéré, ainsi que l'Intérêt de Défaut, devra être payé dans les dix (10) jours calendaires de la date d'acquisition desdites Actions Affectées, étant entendu que, à défaut de paiement de cet Engagement non Libéré endéans cette période, l'(les) Actionnaire(s) Existant (s) non Défaillant(s) concerné(s) devra(devront) payer à titre d'indemnité à la Société l'Intérêt de Défaut initialement dû par l'Actionnaire Défaillant conformément aux dispositions précédentes, qui continuera à courir à un taux d'intérêt annuel de neuf pour cent (9%) sur le montant de l'Engagement non Libéré à partir du dixième (10 ème) jour calendaire de la date d'acquisition des Actions Affectées jusqu'au paiement de ce montant; et
- lors de l'acquisition des Actions Affectées par l'(les)Actionnaire(s) Existant(s) non Défaillant(s) concerné(s) et du paiement de l'Engagement non Libéré de l'Actionnaire Défaillant et de l'Intérêt de Défaut sur ce dernier, par l'(les) Actionnaire(s) Existant(s) non Défaillant(s) concerné(s), conformément aux dispositions précédentes, la suspension des droits de vote et des droits de distribution sera automatiquement levée; ou
- c) les Actions Affectées peuvent être rachetées par le Conseil d'Administration (pour le compte de la Société) à tout moment à un prix équivalent à soixante-quinze pour cent (75%) de leur juste valeur (au prorata de l'Engagement Libéré des Actions Affectées) à la fermeture des bureaux au Jour Ouvrable précédant la Date d'Appel de Capital pour laquelle le défaut s'est produit, déterminée par un expert en évaluation indépendant désigné, et qui sera nommé, par le Conseil d'Administration ou son délégué, dont les frais doivent être facturés par la Société et subséquemment remboursés par l'Actionnaire Défaillant, comme suit:
- le rachat des Actions Affectées doit avoir lieu avant l'expiration d'un délai de trente (30) jours calendaires à compter de la date d'évaluation par l'expert en évaluations indépendant;
 - les Actions Affectées doivent être vendues libres de toutes obligations, charges ou sûretés et droit de tiers;
- à la date de rachat des Actions Affectées, doit être déduite du prix d'achat des Actions Affectées payées à l'Actionnaire Défaillant, et doit revenir à la Société, une somme équivalente aux honoraires facturés par l'expert en évaluations indépendant pour la détermination de la juste valeur des Actions Affectées, ainsi que les coûts et dépenses supportés par la Société en relation avec le défaut; étant entendu que ni l'Actionnaire Défaillant, ni la Société ne doivent payer l'Engagement non Libéré correspondant à tout Appel de Capital impayé relatif aux Actions Affectées ou, le cas échéant, l'Intérêt de Défaut couru, et que la Société ne doit pas payer les Engagements à Libérer sur les Actions Affectées ainsi rachetées; et
- les Actions Affectées ainsi rachetées par la Société peuvent être annulées, en accord avec l'Article 5 ci-dessus et l'Article 9 ci-après ou peuvent être transférées conformément à l'Article 7 ci-dessus.

Lors de la liquidation de la Société, le cas échéant, tout Actionnaire Défaillant détenant des Actions Affectées qui n'ont pas été achetées suivant le paragraphe 2, b) ou c) ci-dessus, sera considéré comme n'ayant pas remédié à son défaut, de sorte que l'Actionnaire Défaillant sera réputé non redevable de l'Intérêt de Défaut, bien que celui-ci soit couru, et l'Actionnaire Défaillant sera en droit de recevoir un boni de liquidation correspondant à la Valeur Nette d'Inventaire par Action au moment de la liquidation, le cas échéant, ajustée à l'Engagement Libéré relatif aux Actions Affectées qu'il détient au moment de la liquidation, diminué d'un montant équivalent aux coûts et dépenses supportés par la Société en relation avec le défaut.

Art. 9. Rachat des Actions. La Société est une société d'investissement de type fermé, et, par conséquent, les demandes unilatérales de rachat par les Actionnaires ne sont pas acceptées par la Société.

Néanmoins, pour autant que des fonds suffisants soient disponibles pour cela, l'assemblée générale des Actionnaires peut décider d'un rachat d'Actions à tout moment si, ayant présenté à ladite assemblée générale les documents à l'appui, le Conseil d'Administration considère qu'un tel rachat est dans l'intérêt de la Société; le Conseil d'Administration (pour le compte de la Société) peut aussi procéder au rachat d'Actions lorsqu'il considère que le rachat est réalisé dans l'intérêt de la Société ou en cas de distribution par voie de rachat d'Actions conformément à l'Article 23 ci-dessous. De plus, le Conseil d'Administration (pour le compte de la Société) peut racheter des Actions Affectées auprès d'un Actionnaire Défaillant conformément à l'Article 8 ci-dessus et rachètera de manière forcée les Actions détenues par un Actionnaire qui cesse d'être qualifié, ou se trouve ne pas être, un Investisseur Eligible.

Le prix de rachat peut être basé sur le prix de souscription payé initialement par ledit Actionnaire. Toutefois, si le Conseil d'Administration ou son délégué, ou le cas échéant l'assemblée générale des Actionnaires, décide que la Valeur Nette d'Inventaire a été accrue ou a décru de façon significative depuis la souscription par ledit Actionnaire, il peut fixer un Prix de Rachat à un prix basé sur la Valeur Nette d'Inventaire desdites Actions à la date de rachat concernée. Le même principe doit être appliqué en cas de rachat forcé.

Les Articles 49-2 à 49-5 et l'Article 49-8 de la Loi de 1915 ne sont pas applicables aux Actions rachetées et détenues par la Société en raison d'un rachat d'Actions par décision de l'assemblée générale des Actionnaires ou du Conseil d'Administration, selon le cas, conformément au paragraphe 2 ci-dessus.

Les droits de vote et de distribution relatifs aux Actions Propres de la Société et aux Actions rachetées suivant une décision de l'assemblée générale des Actionnaires conformément au paragraphe 2 ci-dessus, sans les annuler, seront suspendus.



Les Actions ainsi rachetées pourront être annulées, au choix de l'assemblée générale des Actionnaires ou du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'Article 5 ci-dessus, ou transférées au choix du Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'Article 7 ci-dessus.

Si la Valeur Nette d'Inventaire par Action est égale à zéro euro (EUR 0,-) l'Actionnaire ne peut recouvrer son Engagement Libéré mais ne sera pas redevable en sus de ce montant. Si la Valeur Nette d'Inventaire par Action est inférieure à zéro euro (EUR 0,-), la Société peut réclamer l'Engagement non Libéré et/ou l'Engagement à Libérer de l'Actionnaire afin de payer les dettes de la Société.

En tous les cas, aucun rachat ne peut être effectué si, à la suite de ce rachat, le capital social souscrit de la Société, augmenté de la prime d'émission (le cas échéant), tombait en dessous d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

Art. 10. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire. La valeur nette d'inventaire de chaque Action (la "Valeur Nette d'Inventaire") sera déterminée par le Conseil d'Administration ou, sous sa responsabilité, par un agent désigné par le Conseil d'Administration, dans la devise de référence de la Société, lors de chaque Jour d'Évaluation, tel que plus amplement défini dans le Prospectus.

La valeur des actifs nets de la Société est égale à la différence entre la valeur de ses actifs bruts et de ses engagements. L'évaluation des actifs de la Société sera déterminée de la façon suivante:

- (i) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance et des dividendes en espèces et intérêts annoncés ou échus mais non encore encaissés, sera réputée être le montant total de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être reçue; dans ce cas, ladite valeur sera déterminée en soustrayant un montant que le Conseil d'Administration estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;
- (ii) toute valeur mobilière et tout instrument du marché monétaire cotés ou négociés sur une bourse de valeurs ou sur tout autre marché organisé seront évalués sur base du dernier prix connu, à moins que ce prix ne soit pas représentatif; dans ce cas, l'évaluation de tels actifs sera basée sur leur valeur de réalisation prévisible que le Conseil d'Administration estimera avec bonne foi:
- (iii) les investissements dans des titres de private equity ayant comme sousjacents des actifs immobiliers seront évalués conformément aux directives et principes d'évaluation établis par le Royal Institute of Chartered Surveyors (RICS);
- (iv) les investissements dans des titres de private equity autres que les valeurs mentionnées ci-dessus seront évalués conformément aux directives et principes relatifs à l'évaluation des sociétés cibles établis par les dernières directives de l'International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines;
- (v) la valeur de tout autre actif de la Société est déterminée sur base du prix d'acquisition de celui-ci, y compris les coûts, commissions et dépenses y relatifs ou, si le prix d'acquisition tel que déterminé ci-dessus n'est pas représentatif, ces actifs seront évalués sur la base d'un prix de vente raisonnablement prévisible, déterminé avec prudence et bonne foi.

Le Conseil d'Administration peut, à sa discrétion, permettre l'usage de toute autre méthode d'évaluation s'il considère que l'évaluation à laquelle mène cette méthode reflète mieux la juste valeur de tout actif. Cette méthode d'évaluation sera appliquée de manière consistante.

- Art. 11. Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire. Le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire pourra être suspendu lorsque:
- a) il existe une situation d'urgence par suite de laquelle il est impossible pour la Société de disposer ou d'évaluer une partie substantielle de ses avoirs;
- b) les moyens de communication qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements ou le cours en bourse ou sur un autre marché sont hors service;
- c) l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés, sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société est cotée ou négociée, est fermé pour une raison autre que les congés normaux, ou pendant toute période durant laquelle les transactions y sont restreintes ou suspendues.
- Art. 12. Les Administrateurs. La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'un minimum de trois (3) et d'un maximum de vingt (20) administrateurs, dont deux doivent appartenir à tout moment à la Catégorie A, les autres administrateurs appartenant à la Catégorie B (tels que ces termes sont définis dans le Prospectus).

Les administrateurs sont élus pour un terme renouvelable de six ans maximum, chaque fois, par l'assemblée générale des Actionnaires, laquelle déterminera le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. L'assemblée générale des Actionnaires doit, pour l'élection de chaque administrateur, déterminer expressément la catégorie à laquelle il appartient. Les administrateurs pourront être révoqués avec ou sans motif à tout moment sur décision de l'assemblée générale des Actionnaires.

Sans préjudice des droits de tout Actionnaire individuel, le Gérant peut proposer deux candidats à la désignation par l'assemblée générale des Actionnaires aux fonctions d'administrateur de Catégorie A et tout Actionnaire, individuellement ou conjointement avec d'autres Actionnaires Liés (tels que ces termes sont définis dans le Prospectus), détenant un pourcentage du capital social souscrit de la Société tel que déterminé par le Conseil d'Administration dans le Prospectus,



peut proposer un candidat pour sa nomination par l'assemblée générale des Actionnaires aux fonctions d'administrateur de Catégorie B.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant, cette vacance pourra être temporairement comblée (étant entendu que l'administrateur coopté doit être de la même catégorie que l'administrateur qu'il remplace) jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires lors de laquelle les Actionnaires prendront une décision finale quant à cette cooptation.

Art. 13. Les réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisira en son sein un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera en charge de la tenue et de la conservation des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des Actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation et, en principe, deux (2) fois par an, suivant les besoins de l'activité.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et celles de l'assemblée générales des Actionnaires. En son absence, les membres du Conseil d'Administration ou les Actionnaires désigneront à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur, ou dans le cas d'une assemblée générale des Actionnaires, toute autre personne pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis de convocation écrit pour toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre cette convocation par l'accord écrit reçu par télex, télécopie ou tout autre moyen écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et un lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou d'autres moyens de communication interactifs et en temps réel similaire. Un Administrateur peut agir en vertu d'une procuration au nom d'un ou plusieurs membres du Conseil.

En considération de leurs services comme Administrateurs de la Société, les membres du Conseil d'Administration (sauf ceux désignés sur proposition du Gérant) recevront une indemnité déterminée par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société pour leur présence à chaque réunion du Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par tout moyen ou équipement de communication similaire où tous les participants peuvent entendre chacun, et où la participation à cette réunion constituera un fait de présence de cette personne à cette réunion.

Les administrateurs ne pourront délibérer que si la réunion du Conseil a été valablement convoquée. La Société ne sera pas engagée par la signature individuelle d'un administrateur, sauf si un tel pouvoir de signature a été délégué par une résolution du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement pour le compte de la Société que si la majorité des administrateurs, y compris les deux Administrateurs de Catégorie A, sont présents ou représentés à la réunion du Conseil.

Les décisions du Conseil d'Administration sont arrêtées par le vote affirmatif de la majorité de ses membres présents ou représentés, comprenant le vote favorable des deux Administrateurs de Catégorie A. Dans le cas où lors d'une délibération le nombre de votes favorables et défavorables est égal, le président du Conseil aura voix prépondérante.

Un administrateur doit se restreindre de voter pour tout sujet où il y aurait un conflit d'intérêt avec la Société. Dans ce cas, la majorité des votes sera déterminée sans compter les voix de l'administrateur concerné. Dans le cadre de la présente clause, un administrateur sera présumé être en conflit d'intérêt avec la Société où ledit administrateur ou l'Actionnaire l'ayant nommé en vue de sa désignation, a, directement ou indirectement, au travers d'un affilié tout intérêt financier dans la transaction concernée ou, dans le cas d'un administrateur, celui-ci a un intérêt personnel de nature patrimoniale, tel qu'interprété suivant le droit luxembourgeois.

Les résolutions du Conseil d'Administration seront transcrites sur des procès-verbaux signés par le président du Conseil ou par deux administrateurs. Les copies d'extraits de tels procès-verbaux devant être produites dans un litige ou dans un autre cadre devront être signées par le président du Conseil ou par deux administrateurs.

Les résolutions écrites, approuvées et signées par tous les administrateurs auront la même valeur juridique que les résolutions prises lors de réunions des administrateurs dûment constituées; chaque administrateur devant approuver ces résolutions par écrit, télex, télécopies ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble des écrits, signés et confirmés par tous les administrateurs, constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition qui entrent dans l'objet de la Société.

Les matières suivantes sont exclusivement réservées au Conseil d'Administration:

- nomination du président et du secrétaire (non-administrateur) du Conseil d'Administration;
- délégation de tâches au Gérant;



- proposition de modifications des Statuts (sauf proposée par les Actionnaires requérant valablement la convocation d'une assemblée générale des Actionnaires ou l'ajout d'une telle proposition à l'ordre du jour d'une assemblée générale convoquée par le Conseil d'Administration conformément au droit applicable);
- préparation des comptes annuels de la Société; -autorisation d'Investissements (tel que ce terme est défini dans le Prospectus) qui, individuellement, se montent à plus de vingt-cinq pour cent (25%) du montant du capital social souscrit de la Société;
- autorisation de dépenses d'analyse pour un Investissement particulier lorsque ces dépenses se montent à plus d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-);
 - supervision du Contrat de Gestion, tel que défini dans, et auquel se réfère, le Prospectus, conclu avec le Gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil peut, sous sa responsabilité, nommer des comités spéciaux dans le but de conduire certaines tâches et fonctions expressément déléguées à ces comités ou accorder un pouvoir spécial par procuration notariée ou par autre pouvoir sous seing privé.

- **Art. 15.** Indemnisation des Administrateurs. La Société indemnisera, dans la plus large mesure permise par le droit Luxembourgeois, les administrateurs et leurs administrateurs, dirigeants, associés, employés, affiliés et successeurs respectifs de toute responsabilité, recours en indemnisation et dépenses liées, incluant les honoraires d'avocats incombant en raison d'une action accomplie ou omise en relation avec les activités de la Société, dès lors que cette action ou décision de ne pas agir a été prise de bonne foi et ne constitue pas une négligence grossière ou intentionnelle, une violation volontaire de la loi ou une violation volontaire grave des présents Statuts.
- Art. 16. Signature. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de Catégorie A ou (ii) la signature conjointe de tout administrateur de Catégorie A et de tout administrateur de Catégorie B ou (iii) la signature individuelle de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration.
- **Art. 17. Dépositaire.** La Société a conclu un contrat de dépôt avec un établissement bancaire luxembourgeois (le "Dépositaire") répondant aux conditions prévues dans la Loi de 2004.

Les valeurs, espèces et autres avoirs autorisés de la Société seront déposés auprès du Dépositaire, qui sera tenu des obligations et devoirs mis à sa charge par la Loi 2004.

Si le Dépositaire désire résilier le contrat de dépôt, le Conseil d'Administration devra faire diligence de trouver un dépositaire remplaçant dans un délai de deux mois à compter de la date d'effet de la résiliation. Jusqu'à la date de son remplacement, qui doit avoir lieu au cours de cette période de deux mois, le Dépositaire est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires à une gestion prudente et la bonne préservation des intérêts des Actionnaires.

Le Conseil d'Administration peut mettre fin aux fonctions du Dépositaire à tout moment mais ne peut révoquer le Dépositaire que si un nouveau dépositaire a été désigné en vue d'agir à la place du Dépositaire.

Les fonctions du Dépositaire prendront fin:

- a) en cas de retrait du Dépositaire intervenu de sa propre initiative ou celle de la Société; en attendant son remplacement qui doit avoir lieu dans les deux mois, tel que mentionné ci-dessus;
- b) lorsque le Dépositaire ou la Société a été déclaré en faillite, admis au bénéfice du concordat, du sursis de paiement, de la gestion contrôlée ou d'une mesure analogue ou mis en liquidation;
 - c) lorsque l'Autorité de Surveillance Luxembourgeoise retire son agrément à la Société ou au Dépositaire.
- Art. 18. Gérant. La Société a conclu avec le Gérant un Contrat de Gestion avec un gérant (le "Gérant"), lequel est tenu, sous réserve de la responsabilité ultime du Conseil d'Administration, d'assurer la gestion quotidienne et l'activité de la Société, et a le pouvoir d'accomplir des actes pour servir l'objet social et politique et a aussi le devoir de fournir des services et conseils à la Société au regard des objectifs d'investissement et de la stratégie de la Société tels que définis plus amplement dans le Prospectus et ledit contrat.
- **Art. 19.** Assemblées Générales des Actionnaires. L'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires. Ses résolutions ont force obligatoire entre les Actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, réaliser ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit le deuxième jeudi du mois de juin à 14.00 heures (heure de Luxembourg), au siège social de la Société ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunira le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

Les assemblées générales des Actionnaires sont convoquées par le Conseil d'Administration conformément à la loi applicable.



Lorsque tous les Actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour, l'assemblée générale des Actionnaires peut avoir lieu sans convocation.

Le Conseil d'Administration peut convenir que d'autres conditions devront être remplies par les Actionnaires afin d'assister aux assemblées générales des Actionnaires.

A chaque Action est attaché un vote, conformément au droit luxembourgeois et suivant les présents Statuts.

Les sujets traités lors des assemblées générales des Actionnaires sont limités aux points énumérés à l'ordre du jour (lequel inclura tous les points prescrits par la loi) et les affaires subsidiaires/découlant des points cités dans l'ordre du jour.

Un Actionnaire peut être représenté ou agir à toute assemblée générale des Actionnaires en nommant une tierce personne par écrit, par câble, télex ou télécopie. Ce représentant n'a pas à être Actionnaire et peut être un administrateur de la Société.

Sauf stipulation contraire prévue par la loi applicable ou par les présents Statuts, les délibérations de l'assemblée générale des Actionnaires seront valables lorsque prises à la majorité simple des votes du capital social souscrit de la Société présent ou représenté et votant (à l'exclusion du capital social souscrit de la Société consistant en Actions Affectées dont les droits de vote ont été suspendus).

En particulier, les matières suivantes doivent êtres approuvées par une majorité de quatre-vingt douze pour cent (92%) des votes représentant cent pour cent (100%) du capital social souscrit de la Société (à l'exclusion du capital social souscrit de la Société consistant en Actions Affectées dont les droits de vote ont été suspendus):

- a) toute augmentation du capital social autorisé de la Société à l'Article 5 ci-dessus;
- b) toute augmentation du capital social souscrit de la Société (autre que dans le cadre du capital social autorisé à l'Article 5 ci-dessus) et/ou réduction du capital social souscrit de la Société (autre que celles pour lesquelles une autorisation a été donnée au Conseil d'Administration en vertu de l'Article 5, sixième alinéa, ci-dessus);
- c) tout rachat d'Actions par la Société impliquant ou non une réduction du capital social souscrit de la Société, excepté lorsque la réduction est effectuée à la suite de la décision du Conseil d'Administration prise en vertu de l'Article 5, sixième alinéa, ci-dessus, ou lorsqu'un rachat est effectué à la suite de la décision du Conseil d'Administration en vertu de l'Article 9 ci-dessus;
- d) toute conversion de la Société en une autre forme de société, excepté en ce qui est prévu ci-dessous en cas de rejet du statut de SICAR;
 - e) toute modification de ces Statuts telle que prévue à l'Article 25 ci-après;
- f) la liquidation volontaire de la Société après le 30 septembre 2016. Nonobstant les dispositions qui précèdent, toute décision d'une assemblée générale des Actionnaires ayant pour effet de rejeter le statut de SICAR sous la Loi de 2004 sera prise avec l'approbation préalable de l'autorité de contrôle luxembourgeoise et avec l'approbation unanime de tous les Actionnaires représentant 100% du capital social souscrit de la Société (à l'exclusion du capital social souscrit correspondant aux Actions Affectées dont les droits de vote ont été suspendus).
- **Art. 20. Réviseur Indépendant.** La Société doit avoir de façon permanente comme réviseur indépendant une société d'audit indépendante et de bonne réputation ("réviseur d'entreprises agréé"), nommée par l'assemblée générale des Actionnaires.
 - Art. 21. Exercice fiscal. L'exercice fiscal de la Société correspondra à une année calendaire.
- Art. 22. Rapport Annuel. La Société publiera un rapport annuel dans les six (6) mois à compter de la fin de l'exercice fiscal concerné.
- Art. 23. Distributions. Le Conseil d'Administration ou son délégué pourra distribuer des dividendes provenant de la cession d'investissements, plus tout autres dividendes ou intérêts, aux Actionnaires, à sa discrétion, mais à l'exclusion des Actionnaires Défaillants dont les droits de distribution ont été suspendus, à condition toutefois, que le capital social souscrit de la Société, augmenté le cas échéant de la prime d'émission, ne tombe pas en deçà du montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-); le Conseil d'Administration peut cependant, conserver tout ou partie des montants desdites sommes s'il considère prudent de les mettre en réserve pour prévenir des dépenses et engagements futurs de la Société.

Les dividendes et distributions seront payés, sous la forme de paiement de dividendes, de rachat d'Actions ou de remboursement de prime d'émission (s'il y a lieu), à la discrétion du Conseil d'Administration ou de son délégué.

Art. 24. Liquidation. Sur proposition du Conseil d'Administration ou de son délégué, la Société peut à tout moment, après le 30 septembre 2016, être dissoute avant la fin de son terme prédéfini se terminant le 30 septembre 2020, par résolution de l'assemblée générale des Actionnaires, prise à une majorité de quatre-vingtdouze pour cent (92%) des votes de cent pour cent (100%) du capital social souscrit de la Société (à l'exclusion du capital social souscrit consistant en Actions Affectées dont les droits de vote ont été suspendus) conformément à l'Article 19 ci-dessus; étant entendu qu'une dissolution avant le 30 septembre 2016 nécessitera le vote unanime des Actionnaires représentant cent pour cent (100%) du capital social souscrit de la Société (à l'exclusion du capital social souscrit correspondant aux Actions Affectées dont les droits de vote ont été suspendus).



Dans le cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs (le(s) "Liquidateur(s)") (lequel peut être un administrateur) nommé par l'assemblée générale des Actionnaires comme Liquidateur, conformément à la Loi de 2004. Les liquidités qui n'auront pas été réclamées par les Actionnaires à la clôture de la liquidation seront déposées auprès de la Caisse de Consignation à Luxembourg. Si lesdits montants ne devaient pas être réclamés pendant la période de prescription de trente ans, les Actionnaires concernés perdront leurs droits sur ces montants.

Sauf stipulation contraire de la loi applicable, le Liquidateur, qui peut être une personne morale ou physique nommée par l'assemblée générale des Actionnaires, devra procéder diligemment à la vente ou la liquidation des avoirs de la Société et devra appliquer et distribuer les boni desdites ventes ou liquidation dans l'ordre de priorité suivant:

- (a) premièrement, il devra payer tous les créanciers de la Société (en ce compris les Actionnaires qui sont créanciers) dans l'ordre de priorité requis par la loi ou autrement;
 - (b) deuxièmement, il devra payer les frais de liquidation;
- (c) troisièmement, s'il reste un boni, il distribuera le reste aux Actionnaires, sous respect des dispositions de l'Article 8 ci-dessus concernant un Actionnaire Défaillant dont la portion du boni de liquidation correspondra à la Valeur Nette d'Inventaire par Action calculée au pro rata de l'Engagement Libéré sur les Actions Affectées qu'il détient au moment de la liquidation diminuée d'un montant équivalent aux coûts et dépenses supportés par la Société en relation avec le défaut (étant entendu que tout Actionnaire Défaillant détenant des Actions Affectées qui n'ont pas été achetées en vertu de l'Article 8, paragraphe 2, b) ou c) ci-dessus, sera considéré comme n'ayant pas remédié au défaut de sorte qu'aucun Intérêt de Défaut ne sera considéré comme payable).

A la dissolution, le Liquidateur peut:

- (i) liquider tout ou partie des avoirs de la Société et utiliser le boni de liquidation de la façon décrite ci-dessous; et/ou
- (ii) engager un expert indépendant pour évaluer la valeur des avoirs de la Société non vendus ou dont il n'a pas été disposé autrement, ou déterminer la juste valeur de ces avoirs; et
- (iii) attribuer aux Actionnaires les bénéfices ou pertes non réalisés déterminés par ladite expertise comme si les biens en question avaient été vendus à la date de la distribution; et
- (iv) après avoir procédé à la ventilation, si nécessaire, il distribuera lesdits avoirs de la manière décrite ci-dessus, étant entendu que le Liquidateur aura agi de bonne foi en faisant son possible pour liquider suffisamment d'avoirs de la Société afin de rembourser en liquide les dettes et engagement décrits ci-dessus.

Si un Actionnaire établit, avec son avocat, qu'il est raisonnable de considérer que la distribution en nature d'un bien lui ferait violer une loi, un règlement ou une décision judiciaire, ledit Actionnaire devra faire de son mieux afin de proposer des solutions alternatives pour la vente, le transfert ou le dépôt sur un compte bloqué de ladite distribution sur base d'un consentement mutuel.

Afin de permettre au Liquidateur de minimiser les pertes relatives à la liquidation, une période de temps raisonnable sera autorisée pour liquider valablement les avoirs de la Société et décharger la Société de ses engagements vis-à-vis des créanciers.

Afin d'éviter toute confusion, la Valeur Nette d'Inventaire par Action est ajustée suivant le capital libéré par Action et les Actionnaires ne sont en droit de recevoir un boni de liquidation qu'en proportion de leur Engagement Libéré et seulement une fois la Société dissoute.

Art. 25. Modification des Statuts. Toute décision des Actionnaires pour la modification des présents Statuts doit être prise par une décision favorable de 92% des votes de cent pour cent (100%) du capital social souscrit de la Société (à l'exclusion du capital social souscrit consistant en Actions Affectées dont les droits de vote ont été suspendus) conformément à l'Article 19 ci-dessus.

Art. 26. Loi applicable. Sauf s'il est disposé autrement dans les présents Statuts, toutes les matières non régies par les présents Statuts seront soumises aux dispositions de la Loi de 1915 et de la Loi de 2004.».

Vingtième résolution

L'Assemblée Générale décide d'accorder son consentement et sa décharge au conseil d'administration de la Société pour appliquer la nouvelle procédure relative aux actionnaires défaillants de la Société conformément aux décisions de la sixième résolution ci-dessus aux défauts en cours, et en particulier aux décisions, en relation avec les décisions de la sixième résolution ci-dessus:

- de renoncer certains droits de la Société de revendiquer une plainte contre un actionnaire défaillant existant de la Société (notamment concernant la décision (i) d'appliquer un Intérêt de Défaut de 9% (au lieu de 15% actuellement) sur les sommes dues au Jour d'Appel de Capital concerné devant être payées par l'actionnaire défaillant ayant remédié son défaut et (ii) que cet Intérêt de Défaut ne devra pas être payé par l'actionnaire défaillant si ce défaut n'est pas remédié ou si les actions de la Société concernées souscrites par l'actionnaire défaillant sont rachetées par la Société ou acquises par un(des) Actionnaire(s) Existant(s) non Défaillant(s), tel que prévu dans le projet de Statuts modifiés mentionné au point l. ci-dessus);
- que l'(les) Actionnaire(s) Existant(s) non Défaillant(s), à qui les actions concernées souscrites par l'actionnaire défaillant sont transférées, devra payer, en plus des Engagements à Libérer et des Engagements non Libérés sur ces actions,



l'Intérêt de Défaut qui serait dû par l'actionnaire défaillant, tel que prévu dans le projet de Statuts modifiés mentionné au point l. ci-dessus); et

- que les actions de la Société souscrites par l'actionnaire défaillant de la Société peuvent être transférées à un(des) Actionnaire(s) Existant(s) non Défaillant(s) ou rachetées par la Société à un prix de 75% de la valeur de marché à la fermeture des bureaux le Jour Ouvrable précédant la Date d'Appel de Capital en vertu de laquelle le défaut est intervenu.

Vingt-et-unième résolution

L'Assemblée Générale décide de révoquer Fulla Satuna, S.L., Nereida Mediterranea, S.L. et Grupo Inmobiliario Eureka, S.L. de leur mandat d'administrateur de catégorie B de la Société avec effet au rachat par la Société des actions souscrites par Fulla Satuna, S.L., Nereida Mediterranea, S.L. et Grupo Inmobiliario Eureka, S.L.

Vingt-deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer, sous réserve de l'accord de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Monsieur Alfredo Fernandez, né le 23 avril 1969 à Ferrol (Espagne), demeurant professionnellement à Calle Halcon 26, Alcobendas (Espagne) comme administrateur de catégorie B de la Société, pour un terme prenant fin lors de l'assemblée générale de l'année 2014..

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.00 heures.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande des personnes comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivis d'une version française; à la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

L'acte ayant été remis aux fins de lecture aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. CLEMENTE ORREGO, M. OLLERO BARRERA, A. GUGLIELMINA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 octobre 2010. Relation: LAC/2010/47762. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 mai 2012.

Référence de publication: 2012054662/1911.

(120076150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2012.

Argon Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.642,60.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 156.596.

- 1) L'adresse professionnelle de Claudio Albrecht, gérant, a été modifiée du 10, C/-Obchodna, SK 106, Bratislava au 20F Chellenstrasse, 6318 Walchwil, Suisse avec effet au 1 août 2011.
- 2) L'adresse professionnelle de Roy Papatheodorou, associé, a été modifiée du 15, Lauriedstrasse, CH -6300 Zug, Suisse au General Guisan Strasse 6, 6300 Zug, Suisse avec effet au 1 juillet 2011.
- 3) L'adresse professionnelle de Stéfán Sveinsson, associé, a été modifiée du 1, Furuhjalli, IS 200, Kopavogur, Islande au Langweid 17, 6333 Hünenberg, Suisse avec effet au 2 janvier 2011.
- 4) L'adresse professionnelle de Peter Prock, associé, a été modifiée du 82, Baarerstr., CH–6300 Zug, Suisse au Riedpark 19, 6300 Zug, Suisse avec effet au 1 janvier 2011.
- 5) L'adresse professionnelle de Lars Ramneborn, associé, a été modifiée du 3, Rigistrasse, CH-6300 Zug, Suisse au Waldheimstrasse 31, 6300 Zug, Suisse avec effet au 1 janvier 2011.
- 6) L'adresse professionnelle de Mark Keatley, associé, a été modifiée du 40 Gloucester Square, GB W2 2TD Londres, Royaume-Uni au Schmidgasse 2, 6300 Zug, Suisse, avec effet au 1 mars 2011.
- 7) L'adresse professionnelle de Jeffrey Rope, associé, a été modifiée du 7c, Gartenstrasse, CH–6300 Hunenberg/Zug, Suisse au Zugerbergstrasse 37, 6314 Unteraegeri, Suisse avec effet au 1 décembre 2010.
- 8) L'adresse professionnelle de Hördur Thórhallsson, associé, a été modifiée du 9, Grenias, IS–210, Gardabaer, Islande au Bachweid 8, 6340 Baar, Suisse avec effet au 1 juin 2011.
- 9) L'adresse professionelle de Gunnar Beinteinsson, associé, a été modifiée du 37 Lüssiweg, CH-6300 Zug, Suisse au Schurmattstrasse 11, 6331 Hünenberg, Suisse, avec effet au 1 novembre 2010.
- 10) L'adresse professionelle de Gudrún Eyjólfsdóttir, associé, a été modifiée du 13 Alfaheidi, IS-200 Kopavogur, Islande, au General Guisan Strasse 11, 6300 Zug, Suisse avec effet au 17 mai 2011.
- 11) L'adresse professionelle de Frank Staud, associé, a été modifiée du 3 Grabenstraße, CH-6300 Zug, Suisse, au Rägetenstrasse 11,6318 Walchwil, Suisse avec effet au 1 décembre 2010.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 11 avril 2012.

Référence de publication: 2012043981/32.

(120058456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Société luxembourgeoise de Leasing BIL-LEASE, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 136, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 38.718.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 mars 2012

Troisième résolution:

Les mandats de tous les administrateurs viennent à leur terme. L'assemblée générale nomme administrateurs Messieurs André POORTERS; Marcel LEYERS, Tom LESSEL, Guy OSWALD et Nico PICARD, demeurant tous, professionnellement, à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, pour une durée de trois ans, jusqu'à l'assemblée générale de 2015.

Signatures

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire Référence de publication: 2012044540/14.

(120058821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Société luxembourgeoise de Leasing BIL-LEASE, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 136, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 38.718.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 6 mars 2012

Présents: MM. André POORTERS, Marcel LEYERS, Tom LESSEL, Nico PICARD et

Guy OSWALD, administrateurs Mme Charlotte LIES, directeur

Point unique. Organisation du Conseil d'administration

L'assemblée générale du 6 mars 2012 ayant reconduit les mandats des administrateurs sortants pour un nouveau terme de trois ans, Monsieur André POORTERS est réélu, à l'unanimité, Président du Conseil.

Monsieur Marcel LEYERS est confirmé dans la fonction d'administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière, qu'il exercera conjointement avec Madame Charlotte LIES, directeur de la société, demeurant à L-3373 Leudelange, 13, Domaine Schmiseleck.

Luxembourg, le 6 mars 2012. Tom LESSEL / Charlotte LIES Administrateur / Directeur

Référence de publication: 2012044541/20.

(120058821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Alexus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 151.048.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société ALEXUS S.à r.l., tenue en date du 29 mars 2012 que:

L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la société, avec effet au jour de la présente assemblée, au 49, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2012044565/14.

(120059664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.



Spark Energy Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 164.153.

Les associés réunis ont pris à l'unanimité la décision de transférer le siège social au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, avec effet au 6 décembre 2011.

A Luxembourg, le 6 décembre 2011.

Ulrich Philippi / Laurent Poeckes / Michel Rodenbourg.

Référence de publication: 2012044543/10.

(120058847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2012.

Abax Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy. R.C.S. Luxembourg B 142.866.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 6 avril 2012

Suite à la dissolution de la société PKF Luxembourg, les actionnaires décident à l'unanimité de nommer en remplacement du commissaire aux comptes la société PKP ABAX Audit 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg (B 142.867). Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2012044546/13.

(120059872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

ERG Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 139.548.

Extrait de la résolution du 4 avril 2012 de l'associé unique de la société ERG Management Sàrl

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la société ERG Management SARL qui s'est tenu en date du 2 Avril 2012 que:

L'associé unique décide de révoquer les mandats de Mr Robert Patrick Byrne NOONAN et Mme. Elaine Patricia NOONAN en tant que Gérants de la société avec effet immédiat.

L'associé unique décide de nommer Monsieur Graham J. WILSON, avec adresse à L-2449 Luxembourg, 11 Boulevard Royal en tant que nouveaux Gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour Extrait conforme

Signature

Gérant

Référence de publication: 2012044658/17.

(120059592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Chimindu International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 162.986.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société Chimindu International S.A. qui s'est tenue en date du 7 mars 2012

Il a été décidé

- de nommer Maître Natacha Kolodziej-Steuermann, Avocat, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012044616/15.

(120059631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.



Guardian Automotive-E S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, Zone Industrielle Potaaschberg. R.C.S. Luxembourg B 39.475.

_

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 16 mars 2012 au siège de la société, Zone Industrielle Potaaschberg - L - 6776 Grevenmacher, que le Conseil d'Administration de la société a décidé de nommer les personnes ci-dessous listées en tant qu'Administrateurs du Conseil d'Administration pour une durée de 6 ans et ce jusqu'au 31 décembre 2017.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société du 16 mars 2012

le Conseil d'Administration de la société a décidé de nommer également Mr Albert Franck en tant qu'Administrateur délégué du Conseil d'Administration pour une durée de 6 ans et ce ce jusqu'au 31 décembre 2017.

Administrateurs du Adresse Professionnelle

Conseil d'Administration

Albert Franck Zone Industrielle Potaaschberg, L-6776 Grevenmacher, Luxembourg

Jean-Pierre de Bonhome Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Luxembourg
Gabor Harakaly Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Luxembourg
Jean-Luc Pitsch Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Luxembourg

Michael T. Morrison Harmon Road, 48326 Auburn Hills (Michigan) Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012045187/26.

(120060321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

BT Invest S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.203.

Les comptes annuels (version abrégée) au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012044596/11.

(120059438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Aberdeen Property Investors (General Partner) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 130.335.

Le bilan au 30 septembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2012.

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2012044547/12.

(120059961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Aberdeen Real Estate Holding Company Luxembourg S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 124.951.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 13 avril 2012.

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2012044548/12.

(120059962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Areff LP Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 124.981.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2012.

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2012044551/12.

(120059963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Arcofia S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 115.853.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Il résulte du jugement rendu par le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6 ème Chambre, siégeant en matière commmerciale en date du 8 mars 2012, que la société ARCOFIA s.a ayant eu son siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, siège dénoncé depuis le 17 octobre 2008 a été déclarée dissoute et que sa liquidation a été ordonnée.

Le tribunal a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, premier juge au Tribunal d'Arrondissement Madame Carole BESCH, et a désigné comme liquidateur Maître Izzate ZEYMOUSSI, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le même jugement a ordonné aux créanciers de faire au greffe du Tribunal de Commerce de Luxembourg la déclaration du montant de leurs créances avant le 29 mars 2012.

Pour la société en liquidation Me Izzate ZEYMOUSSI

Le liquidateur

Référence de publication: 2012044575/18.

(120059328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Agence Immobilière MCM S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 63.494.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012044560/10.

(120059358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Agence Immobilière MCM S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 63.494.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012044561/10.

(120059359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.



Alpha Strategy Premium, S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 147.972.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2012.

POUR ALPHA STRATEGY PREMIUM S.C.A.

BNP Paribas Securities Services

Référence de publication: 2012044569/13.

(120059235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

E.EX, Européenne d'Exportation S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1134 Luxembourg, 48, rue Charles Arendt.

R.C.S. Luxembourg B 82.919.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date 11 avril 2012 que:

Le siège social de la société est transféré de 36, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg au 48, rue Charles Arendt L-1134 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme Référence de publication: 2012044646/12.

(120059703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Bofor S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 117.408.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Il résulte du jugement rendu par le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6 ^{ème} Chambre, siégeant en matière commmerciale en date du 8 mars 2012, que la société anonyme BOFOR S.A, avec siège social à L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve, siège dénonce le 20 avril 2009 a été déclarée dissoute et que sa liquidation a été ordonnée.

Le tribunal a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, premier juge au Tribunal d'Arrondissement Madame Carole BESCH, et a désigné comme liquidateur Maître Izzate ZEYMOUSSI, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le même jugement a ordonné aux créanciers de faire au greffe du Tribunal de Commerce de Luxembourg la déclaration du montant de leurs créances avant le 29 mars 2012.

Pour la société en liquidation

Me Izzate ZEYMOUSSI

Le liquidateur

Référence de publication: 2012044592/18.

(120059325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Amadeus Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 49.827.

Les comptes annuels au 30 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012044572/10.

(120059677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.



Andocla S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 60.655.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait de jugement du tribunal de commerce de Luxembourg du 16 février 2012

Il résulte du jugement du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6 ème Chambre, siégeant en matière commerciale, que les opérations de liquidation de la société ANDOCLA S.A.. (jugement n° 291/12), dont le siège social à L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier, a été dénoncé en date du 29 juillet 2005, ont été déclarées closes pour absence d'actif.

Luxembourg, le 12 avril 2012. Pour extrait conforme Me Lars GOSLINGS Le liquidateur

Référence de publication: 2012044574/16.

(120059345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

WK Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 134.246.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 2 février 2012

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 29 juin 2011, que:

- 1. L'assemblée décide de révoquer la société «VERIDICE Sàrl» et de nommer en son remplacement à la fonction de Commissaire aux comptes la société «CONCILIUM Sàrl», établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 161634, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.
- 2. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Guillaume Le Bouar de son mandat d'Administrateur avec effet immédiat. Elle décide d'accepter sa démission et de nommer en son remplacement Madame Christine Lecas, employée privée, né le 21 juillet 1973 à Thionville (France), demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte en qualité d'Administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.
- 3. L'assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateur de Messieurs Alvaro Carnevale et François Georges et le mandat d'Administrateur-délégué de Monsieur François Georges jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.
- 4. L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg.
- 5. L'assemblée décide de changer l'adresse professionnelle de Monsieur François Georges au 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2011.

WK HOLDING S.A.

Référence de publication: 2012045483/28.

(120060761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

Asteri Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 138.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 12 avril 2012.

Référence de publication: 2012044576/10.

(120059147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.



Baker Hughes Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012044580/10.

(120059623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Benelux Property Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 141.599.

EXTRAIT

Il convient de modifier l'adresse de Monsieur Charles Douglas MacGregor, gérant de la Société. Ce dernier réside au 1, Zuidelijke Wandelweg, 1079 RJ Amsterdam, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2012.

Référence de publication: 2012044585/13.

(120059295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

NPB SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 85.788.

Auszug Protokoll Ordentliche Generalversammlung NPB SICAV

Die Ordentliche Generalversammlung der NPB SICAV vom 13. April 2012 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich

- Herr Fredy Schwab (Vorsitzender)
- Herr Michael Marx (stellv. Vorsitzender)
- Herr Romano Babini (Mitglied)

Alle Herren mit Berufsadresse 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen.

Die genannten Herren werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013 als Mitglieder des Verwaltungsrates gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2013, KPMG Luxembourg S.à.r.l., 9, allée Scheffer, L-2120 Luxembourg als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Luxembourg, den 13. April 2012.

Für NPB SICAV

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2012044826/21.

(120059589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Eurobarbican, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 104.582.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012044649/9.

(120059630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.



Blue Blade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 64.230,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 150.477.

L'associé unique de la Société, Pale Cover Limited, a décidé de transférer son siège social de T6B18, Favray Court, Tigne Point, M-TP01 Sliema, Malte, à Level 2, Tower Business Centre, Swatar, BKR 4013, Malte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Blue Blade S.à r.l

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012044586/14.

(120059653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Benelux Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II. R.C.S. Luxembourg B 100.768.

EXTRAIT

Il convient de modifier l'adresse de Monsieur Charles Douglas MacGregor, gérant de la Société. Ce dernier réside au 1, Zuidelijke Wandelweg, 1079 RJ Amsterdam, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2012.

Référence de publication: 2012044588/13.

(120059294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Comex Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 30.567.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 mars 2012

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 4N2, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte de la démission de Madame Marie BOURLOND, de Monsieur Guy BAUMANN et de Monsieur Guy KETTMANN de leur poste d'administrateur.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer administrateur, en remplaceNment des administrateurs démissionnaires, leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017:

- Madame Christelle LANGLOIS, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
- Monsieur Guillaume WINCKEL, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
- Mademoiselle Laura BRETONNEAU, demeurant professionnellement à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

Quatrième résolution

L'assemblée prend acte de la démission de la société AUDIT TRUST S.A. de son poste de commissaires aux comptes.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer la société FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, R.C.S. Luxembourg B 52618, au poste de commissaire aux comptes, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012045092/27.

(120060129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

Bridgepoint Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 149.354.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales, sous seing privé, entre Bridgepoint Europe IV (Nominees) Ltd., ayant son siège social 30, Warwick Street, London W1B 5AL, United Kingdom, et Bridgepoint Advisers Holdings, ayant son siège social 30, Warwick Street, London W1B 5AL, United Kingdom, prenant effet le 22 décembre 2011, que les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la société à responsabilité limitée "Bridgepoint Services S.àr.l." ayant son siège social à Luxembourg sont détenues depuis le 22 décembre 2011 par Bridgepoint Advisers Holdings, préqualifiée.

En conséquence de ce qui précède, Bridgepoint Europe IV (Nominees) Ltd. ne détient plus de parts sociales dans "Bridgepoint Services S.àr.l." et Bridgepoint Advisers Holdings détient depuis le 22 décembre 2011, 12.500 parts sociales, dans "Bridgepoint Europe Services S.àr.l.".

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012044595/18.

(120059110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Buxan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 27.303.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012044597/10.

(120059140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Depuis le 16/01/2012, les associés de la société MARCO LUXE se compose comme suit:

Marco Luxe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.273.

Extrait de cessions de parts sociales

Il résulte de deux conventions de cessions de parts sous seing privé entre Monsieur Olivier MARCO NATO, né le 14/02/1967 à Algrange (France) et demeurant 8, Rue des Dix Jours, F-57070 Vantoux (France) et Monsieur NEYT Philippe, né le 13/10/1971 à Bruxelles (Belgique) et demeurant à 23, Av. de la Reine des Près Olmkruidilaan, B-1120 Bruxelles (Belgique) et la société ABC IMPORT-EXPORT CORP., société à responsabilité limitée, enregistre au Registre de Commerce et des Société du Luxembourg sous le numéro B24112 et dont l'adresse est à sise 25A, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg (Luxembourg).

NEYT Philippe,	24 parts sociales
né le 13/10/1971 à Bruxelles (Belgique)	•
demeurant à 23, Av. de la Reine des Près Olmkruidilaan,	
B-1120 Bruxelles (Belgique)	
ABC IMPORT-EXPORT CORP	76 parts sociales
RCS Luxembourg: B24112	
25A, Boulevard Royal	
L-2449 Luxembourg	
TOTAL	100 parts sociales
(100 parts sociales d'une valeur nominale de 125,00€ chacune)	



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012045301/26.

(120060595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

Copper Blade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 75.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 160.627.

L'associé unique de la Société, Dark Cover Limited, a décidé de transférer son siège social de T6B18, Favray Court, Tigne Point, M-TP01 Sliema, Malte, à Level 2, Tower Business Centre, Swatar, BKR 4013, Malte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Copper Blade S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012044606/14.

(120059654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Bygginglux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 115.471.

Extrait En date du 31 mars 2012, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Bartosz Szlapka, en tant que gérant B de la société, est acceptée avec effet au 31 octobre 2011.
 - La démission de Monsieur Ivo Hemelraad, en tant que gérant B de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Madame Charlotte Lahaije-Hultman, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouveau gérant B de la société avec effet immédiat.
- Monsieur Alan Botfield, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élue nouvel gérant B de la société avec effet au 31 octobre 2011.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 13 avril 2012.

Référence de publication: 2012044598/18.

(120059591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Cambridge Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.719.

Il résulte que l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes en date du 10 avril 2012:

1. Démission du Gérant de catégorie A suivant à partir du 5 janvier 2012:

Mr Kurt A. Percy, ayant son adresse professionnelle à One Financial Plaza, Hartford, Connecticut 06101, USA.

2. Nomination du nouveau Gérant de catégorie A pour une durée indéterminée à compter du 6 janvier 2012:

Mr Michael P. Ryan, né le 10 mars 1969 à New York, USA, ayant son adresse professionnelle à One Financial Plaza, Hartford, Connecticut 06101, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cambridge Luxembourg S.à r.l.

M.C.J. Weijermans

Gérant B

Référence de publication: 2012044599/18.

(120059098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.



Dartmouth Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 35.001,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 154.937.

Il résulte que l'associé unique de la Société a pris les décisions suivantes en date du 4 avril 2012:

1. Démission du Gérant de catégorie A suivant à partir du 5 janvier 2012:

Mr Kurt Percy, ayant son adresse professionnelle à One Financial Plaza, Hartford, Connecticut 06101, USA.

2. Nomination du nouveau Gérant de catégorie A pour une durée indéterminée à compter du 6 janvier 2012:

Mr Michael P. Ryan, né le 10 mars 1969 à New York, USA, ayant son adresse professionnelle à One Financial Plaza, Hartford, Connecticut 06101, USA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dartmouth Luxembourg S.à r.l.

M.C.J. Weijermans

Gérant B

Référence de publication: 2012044636/18.

(120059101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Carcare S.A., Société Anonyme, (anc. Carlife Walferdange S.A.).

Siège social: L-7224 Walferdange, 91, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 148.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 13 avril 2012.

Référence de publication: 2012044612/10.

(120060024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

Cardoso Antonio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2434 Senningerberg, 5, rue des Résidences.

R.C.S. Luxembourg B 58.427.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 2 avril 2012 au siège social de la société

L'assemblée générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, à savoir la société Lighthouse Services S.à r.l. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 69.995, avec siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2018

Cardoso Antonio S.A.

Référence de publication: 2012044613/13.

(120059511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

NG Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.085.456.720,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 120.899.

Il résulte des décisions prises par l'associé unique en date du 11 avril 2012:

- 1. Election de Mme Miriam Murphy Chaput, née le 12 juillet 1954 à Limerik, Irlande, demeurant professionnellement au 154, rue Albert Unden, L-2652 Luxembourg, en tant que gérant de la Société à partir du 11 avril 2012 jusqu'au 21 mai 2013.
- 2. En conséquence de ce que précède, il est à noter que la composition du Conseil de Gérance, à compter du 11 avril 2012 est la suivante:
 - M. Peter Gerrard;
 - M. Christopher Jenner;



- M. Mark Flawn:
- Mme. Miriam Murphy Chaput.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.
P. Valasuo / M.C.J. Weijermans
Proxyholder B / Director

Référence de publication: 2012044817/22.

(120059427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2012.

BLI, Banque de Luxembourg Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 7, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 80.479.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mars 2012

- L'Assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs suivants:

MM. Pierre AHLBORN Président
Mario KELLER Vice-Président

Guy WAGNER Administrateur Directeur

Pit RECKINGER Administrateur
Fernand REINERS Administrateur
Luc RODESCH Administrateur

- L'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, un nouvel Administrateur, à savoir Monsieur Antoine CALVISI, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14 boulevard Royal.

Le mandat des Administrateurs prendra fin à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Composition du Conseil d'Administration

M. Pierre AHLBORN Président

résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14 boulevard Royal

M. Mario KELLER Vice-Président

résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14 boulevard Royal

M. Guy WAGNER Administrateur Directeur

résidant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 7 boulevard Prince Henri

M. Antoine CALVISI Administrateur

résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14 boulevard Royal

M. Pit RECKINGER Administrateur

résidant professionnellement à L-1340 Luxembourg, 2 place Winston Churchill

M. Fernand REINERS Administrateur

résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14 boulevard Royal

M. Luc RODESCH Administrateur

résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14 boulevard Royal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2012.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour le Conseil d'Administration

Michael Koob

Référence de publication: 2012045053/38.

(120059915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.



Centuria Capital Développement Durable S. à r..l. (C2D2), Société à responsabilité limitée, (anc. Vauban Alpha S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 130.606.

EXTRAIT

En vertu du contrat de cession d'actions signé en date du 5 avril 2012, les actions de la société ont été transférées comme suit:

500 actions transférées de CENTURIA CAPITAL SAS, ayant son siège social au 10 avenue de Friedland, F-75008 Paris, France.

à CENTURIA PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social au 14 rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg. Les actions dans la société sont désormais réparties comme suit:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2012.

Pour Centuria Capital Développement Durable S.à r.l. (C2D2)

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012045083/21.

(120060149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

Crandall International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert Ier.

R.C.S. Luxembourg B 85.455.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2012.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2012045099/11.

(120060403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

Crandall International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert Ier.

R.C.S. Luxembourg B 85.455.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2012.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2012045097/11.

(120060401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2012.

Webmedia Group S.A., Société Anonyme Soparfi, (anc. Aconda Investments S.A.).

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 111.884.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2012.

Référence de publication: 2012045937/10.

(120061570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck